

Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 102

Août 2022

www.mairie-bonne.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire	
Agenda	2
Etat-civil	
Délibérations du Conseil municipal	3
Informations utiles	
Vie municipale	4
Histoire et patrimoine	17
Annemasse-Agglomération	19
Droit d'expression	19
Environnement & solidarité	21
Bonnes nouvelles	24
Vie communale	23

COMMUNE DE
BONNE



La journée du Plateau : les élèves en marche
à la découverte du sonneur à ventre jaune.

Edito du Maire

Chères Bonnoises et chers Bonnois,

Cette année, c'est plus de 40 enfants qui ont participé aux différentes animations de notre centre de loisirs en juillet. Nous sommes très contents de ce beau succès. Trois semaines et demie pleines d'activités qui ont ravi nos petits Bonnois. Chaque semaine avait son thème et chaque journée son atelier, il y en avait pour tous les goûts : "Sauvons la princesse", "Koh Lanta", "En joute chevalier" ou encore "Cache-cache galets". Laurène, Patricia, Emanuel et leurs collègues n'ont pas chômé pour créer, préparer et animer ces ateliers. Merci à eux tous pour ce beau résultat, dans le sourire et la bonne humeur. Plusieurs parents nous ont fait un retour très positif sur l'encadrement parfait et la joie de leur enfant.

Les travaux de la route de la Charniaz touchent à leur fin. Ce fut un peu plus long que prévu mais le résultat

sera certainement à la hauteur des attentes. Certes la route coupée engendra des changements d'habitudes et des reports de trafic, mais pour d'autres elle évita les circulations pendulaires du matin et du soir durant tout l'été. Nous espérons tous que ces travaux apaiseront la circulation à cet endroit tout en permettant une meilleure sécurisation de la mobilité douce. De plus, dans le cadre de la mise en place d'une limitation à 30km/h dans le centre de Bonne, il est prévu d'y passer aussi cette portion. Nous allons remercier les entreprises Eiffage et Megevand et surtout leurs employés qui ont travaillé sous un soleil de plomb et une chaleur parfois accablante tout l'été. Bonne rentrée à tous.

Enfin, comme vous avez pu le lire sur le panneau lumineux, la mairie recrute actuellement, et comme de nombreuses autres collectivités du département éprouve des difficultés à trouver les bonnes personnes. Il semblerait que le problème soit structurel, les générations partant à la retraite aujourd'hui sont plus nombreuses que celles arrivant sur le



marché de l'emploi. Si l'on rajoute le fait que la crise du covid a modifié les comportements face au travail et que la région a un coût de la vie prohibitif, la situation n'est pas prête de s'améliorer ! Malgré tout, on pourra toujours se réjouir pour ceux qui arrivent sur le marché de l'emploi aujourd'hui, l'avenir leur est radieux...

Bonne rentrée à tous,

Yves Cheminal

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

agenda

Septembre en or

- 5 Conférence Denis Jordan
- 12 CCAS : réunion publique sur le logement intergénérationnel (à Cranves-Sales)
- 17 CCAS - rencontre de quartier (Matati)
- 18 Journée du Patrimoine
- 21 Médiathèque - Contes
- 28 Don du sang

Octobre rose

- 1 20 ans de la crèche
- Inauguration du stade Guy Girard
- 8 Nettoyage des sentiers
- 16 CCAS - Repas des aînés
- 20 Conférence Lucas Davaze
- 21 Médiathèque - Contes
- 28 Don du sang

4, 5, 6 & 11, 12, 13 Novembre Musical des Voirons

- 12 BAC FOOT : Loto du Foot
- 20 APE - Bourse aux skis
- 26 Bonne Ambiance - fondue

DECEMBRE

- 2 Fête de la Saint Nicolas
- 7 Médiathèque - Contes
- 17 HARMONIE : concert

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie :
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Les manifestations, fêtes et cérémonies auront lieu sous réserve des conditions sanitaires et des éventuelles restrictions gouvernementales

état-civil

Naissances

Nolwenn GODARD BEMBA KOUBA, née le 11.12.2021
Léane BRUN, née le 20.12.2021
Marceau JEANNE, né le 25.12.2021
Derman DOGRULMAZ, né le 20.02.2022
Deiva BELLEC, née le 17.05.2022
Jeanne BESSE, née le 03.07.2022

Mariages

Virginie GAVE & Alexandre RUTTIMANN, le 02.10.2021
Sophie CHODEZ & Jean-Louis AGOGUE, le 28.01.2022
Maud BRAYET & Rémi DENIBAS, le 15.04.2022
Marine ROBILLARD & Pierre LEFLOCH', le 30.04.2022
Maëlle OSTER & Ludovic MORELLE, le 21.05.2022
Maryline VESIN & Patrick BEROD, le 09.07.2022
Hanen ZIADI & Aurélien LACHETEAU, le 23.07.2022
Lydie BOUFFLERS & Julien NANTERME, le 06.08.2022

PACS

Perrine VOUILLON & Théo CHARBONNEL, le 22.04.2022
Catherine GAUTIER & Dominique FAZI, le 11.03.2022
Emmanuelle CLESSE & Jérémie ESNEAULT, le 02.06.2022
Anaëlle CHEVROLET & Antoine BATARDON, le 07.06.2022
Sarah CAMPILLO & Jonas OBINU, le 23.06.2022
Manon DERUDET & Romain PEREZ, le 22.07.2022

Décès

Carmine NICOLO, le 18.12.2021
Roger PELLETIER, le 27.12.2021
Domenica DENISI, née RUSSO, le 22.01.2022
Milena SANNA, le 07.02.2022
Léa MICHON, née CHATEL, le 18.02.2022
Michel GAILLARD, le 05.03.2022
André LARMET, le 15.03.2022
Stéphane CROSET, le 22.03.2022
Florina COVINO, le 20.04.2022
François, GAILLARD, le 27.04.2022
Louis DEREMARQUE, le 02.05.2022
Guy GIRARD, le 12.07.2022

Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 13 dec. 2021

Validation de l'élection d'un 6^{ème} adjoint en charge de la sécurité et de la gestion des forêts

Election de Monsieur Sébastien COLO

Décision à l'unanimité de fixer le montant des indemnités des élus comme suit : Maire : 51.6 % de l'indice terminal de la fonction publique ; Adjoint : 16.4 % de l'indice terminal de la FP ; Conseillers délégués : 10.2 % de l'indice terminal de la FP

Approbation à l'unanimité de l'accord relatif au temps de travail des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2022

Approbation à l'unanimité de la charte relative à la mise en place du télétravail pour certains emplois / services communaux et **institution** d'indemnités forfaitaires de télétravail à hauteur de 2,50€ par jour de télétravail

Approbation à l'unanimité du projet de règlement intérieur du Multi-accueil à compter du 1^{er} janvier 2022

Approbation à l'unanimité de la création d'une commission temporaire pour l'anniversaire des 20 ans du multi-accueil. Elle sera composée de Laurence TOLLANCE, Chantal FRARIN, Angélique SCARAMUZZINO.

Approbation à l'unanimité des autorisations d'engagement des dépenses d'investissement pour le budget 2022

Approbation à la majorité (3 ABSTENTIONS) de la convention avec Annemasse-Les-Voirons Agglomération pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Approbation à l'unanimité du règlement d'attribution de l'aide aux entreprises de proximité avec point de vente, et **approbation** à l'unanimité de la convention de partenariat entre Annemasse Agglo et les communes partenaires

Approbation à la majorité (1 CONTRE ; 3 ABSTENTIONS) de la possibilité d'ouverture des commerces de détail sur les dimanches.

Décision dans le cadre des délégations accordées au Maire de la reconduction du bail Garage Maison Huissoud sur 2022 à l'association des Bouchons 74, loyer 1€/mois sans charges et de la reconduction du bail M. Abahri maison Michaud jusqu'au 31 juillet 2022, loyer 500€, charges 100€.

Séance du 31 janv. 2022

Approbation à l'unanimité de la cession du contrat de location du château d'eau de Loëx pour l'antenne relais d'Orange vers la Société TOTEM France SAS

Approbation de la convention d'occupation du domaine public du SYANE vers la société SPBR1 pour une Installation de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE)

Approbation de la convention relative à la participation de la commune pour l'aide à la prise en charge de colonies de vacances avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, au titre de l'année 2022

Approbation de la cession de parcelles pour les réservoirs dit "le Meure" et "Ranzille" sur la commune de Bonne, et le chalet de "chez Fiol" et "du Feu" sur la commune de Lucinges à Annemasse Agglo, et à titre gratuit

Approbation à la majorité (5 ABSTENTIONS) de la convention à intervenir entre Annemasse Agglo et les services de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance Logement

Adoption à l'unanimité des dispositions concernant l'attribution des indemnités forfaitaires complémentaires pour election (I.F.C.E) et concernant l'Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) des agents communaux

Séance du 14 mars 2022

Validation à l'unanimité de la composition des commissions communales

Validation à l'unanimité de la création de la commission de contrôle des listes électorales

Validation à la majorité (1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS) de la mise en vente de la maison sis 415 route des Chavannes à Bonne au prix de vente de 700.000 € net vendeur, prix sur lequel les agences ajouteront leur commissions

Approbation à la majorité (4 CONTRE, 4 ABSTENTIONS) du programme de travaux forestiers, pour l'année 2022.

Décision à l'unanimité de sortir de l'inventaire des collections de la médiathèque des ouvrages sélectionnés par les bibliothécaires sur des critères d'usage ou d'absence d'emprunt.

Décision à la majorité (2 CONTRE, 4 ABSTENTION) d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2.900 € à l'association Emmaüs devant servir au financement des convois humanitaires au profit des sinistrés d'Ukraine.

Approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 31 janvier 2022, et approbation de la révision du montant des charges transférées pour la compétence de l'enseignement musical

Séance du 4 avril 2022

Approbation à l'unanimité des documents comptables (compte de gestion et compte administratif) et donc du résultat de clôture de l'exercice 2021.

Approbation à l'unanimité des opérations (reprise et affectation du résultat 2021) dans leur affectation budgétaire

Approbation à l'unanimité des taux 2022 des impôts communaux tels qu'indiqués, sans augmentation par rapport à 2021 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,75 %

- Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 50,81 %

Approbation à la majorité (3 CONTRE, 3 ABSTENTIONS) du budget primitif 2022,

Décision d'allouer une subvention d'un montant de 8000€ au CCAS de Bonne au titre de l'année 2022

Approbation (2 ABSTENTIONS) des subventions aux écoles privées et **approbation** des subventions aux associations au titre de 2022,

Approbation à la majorité (5 ABSTENTIONS) du plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour le programme 2022 des travaux à réaliser en forêt communale, sollicitation de l'aide au Conseil Savoie Mont-Blanc pour la réalisation des travaux subventionnables.

Approbation à l'unanimité des propositions du tableau des emplois communaux

Approbation à l'unanimité de l'avenant tarifaire du marché public de fourniture de produits d'entretien avec la société PAREDES.

Séance du 2 mai 2022

Validation à l'unanimité de la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Arve et Salève et la Commune de Nangy relative aux travaux d'implantation et à l'usage des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au niveau de la Croix de Bailly,

Approbation à l'unanimité du projet de subventionnement de 400€, 200€ ou 100€ pour les premiers dossiers déclarés complets relatifs à l'achat d'un vélo à assistance électrique, et validation de la convention de partenariat avec la société Greentrack

Validation à l'unanimité de la demande de subvention de 200.000€ au titre des CDAS 2022.

Validation à l'unanimité de l'accord conclu entre la Commune et la propriétaire Madame Catherine Gex-Fabry ;

Décision d'acquérir la parcelle section 149A numéro 1754 au prix de 5 262 € (cinq mille deux cent soixante-deux euros) ;

Validation à l'unanimité de l'accord conclu entre la commune et Monsieur Gérard Buttay, propriétaire et **Décision** d'acquérir les parcelles section B numéros 1229p et 1230p au prix de 3 000 € (trois mille euros) ; pour l'aménagement de la route de la Charniaz,

Validation à l'unanimité de l'accord conclu entre la Commune et le GFA Bellino II et **décision** d'acquérir la parcelle section B numéro 1244p au prix de 1 960 € (mille neuf cent soixante euros) ; **décision** de valoriser l'abri agricole à hauteur de 1 100 € ; pour l'aménagement de la route de la Charniaz,

Acceptation à l'unanimité de l'octroi exceptionnel de chèque carburants aux agents dont le logement n'est pas situé dans un proche périmètre selon le barème ci-dessus défini, et **validation** que la commande soit effectuée auprès de l'enseigne TOTAL seul prestataire à proposer des cartes carburants prépayées, pour un montant total de 1284,50€ (dont 34,50€ de frais administratifs et postaux).

Séance du 20 juin 2022

Constatation à l'unanimité de la désaffectation du chemin rural de Sous-Malan et **prononciation** du déclassement d'une partie du Chemin Rural de Sous-Malan

Approbation à l'unanimité de la vente de la parcelle B 4623 d'une superficie de 126m² au prix de 1€ (un euro).

Demande à l'EPF de mettre fin, par anticipation, au portage des parcelles de Sous-Malan pour permettre la concrétisation du projet, **acceptation** à l'unanimité que la vente soit régularisée par acte notarié, au plus tard le 30 septembre 2022 et **acceptation** de rembourser la somme de 165.167,70 euros HT (TVA en sus) correspondant au solde de la vente

Demande à l'EPF de mettre fin, par anticipation, au portage des parcelles Grésy/rue du Bief pour permettre la concrétisation du projet, **acceptation** à l'unanimité que la vente soit régularisée par acte notarié au plus tard 30 septembre 2022, au prix de **260.000,00 Euros H.T** et **acceptation** de rembourser la somme de 182.000,00 euros correspondant au solde de la vente et engagement à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier

Approbation à l'unanimité de projet de décision modificative n°1 au budget principal 2022 tel que présenté en Conseil

Adoption à l'unanimité des durées d'amortissement du tableau présenté en Conseil et **validation** du principe de calcul de l'amortissement selon la méthode linéaire, **décision** d'appliquer ces durées d'amortissement aux biens acquis à compter du 01 juillet 2022, et **décision** de fixer à 5.000 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un an.

Approbation à l'unanimité du tableau des non-valeurs n°1 pour l'exercice 2022 tel que dressé par M. le Trésorier et annexé à la présente délibération. Ces non-valeurs seront inscrites comme telles au budget 2022.

Approbation à la majorité (3 ABSTENTIONS) de l'avenant tarifaire avec la société ELIOR à compter du 1^{er} août 2022 selon les prix définis.

Approbation à la majorité (2 ABSTENTIONS) des tarifs du camp d'été 2022 pour l'accueil de loisirs, et **validation** du tarif de 10€ pour "la nuit des plus jeunes".

Approbation à l'unanimité des propositions du tableau des emplois communaux telles que décrites en Conseil

Approbation à l'unanimité du projet de création d'un espace dédié à l'accueil des food-trucks, **validation** du tarif de 400€ pour une année (civile) d'utilisation de l'espace à raison d'une fois par semaine entre le lundi matin et le vendredi midi, **validation** du tarif de 500€ pour une année (civile) d'utilisation de l'espace à raison d'une fois par semaine entre le vendredi soir et le dimanche soir

Accession à l'unanimité à la dérogation légale ouverte aux communes de moins de 3.500 habitants à compter du 1^{er} juillet 2022, **validation** du principe de l'affichage sur les panneaux de la commune situés face à la mairie en tant que lieu officiel de publication des actes.

Approbation à l'unanimité du projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons - Agglomération dite "Annemasse Agglo"

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

lundi : 9h-13h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h
jeudi : 13h-18h
vendredi : 13h-16h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne
Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h
Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :
10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 39 21 51
Urbanisme	04 50 39 21 51
Secrétariat général	04 50 31 31 73
Comptabilité	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Petite crèche	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Du changement dans le Conseil Municipal

Sébastien Colo, conseiller municipal depuis les dernières élections, a été élu 6ème Adjoint, en charge de la sécurité et des bois et forêts.

Yvan Baltassat rejoint le Conseil Municipal, suite à la démission le 3 janvier 2022 de Nadège Thabuis

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.



Le PAV déborde ? Je ne dépose pas mes déchets à côté du dispositif : je vais voir si le PAV le plus proche peut accueillir mes déchets !

Cela peut vous paraître évident ? Et bien ça ne l'est pas pour tout le monde comme le démontre la photo ci-contre !!! Quand vous ne respectez pas cette consigne, les déchets s'envolent sur la place ou dans les rues, se retrouvent dans nos rivières, finissent dans nos océans et finalement dans le poisson que nous mangeons... Bon appétit !



Rappel sur l'obligation de déclarer ses travaux

La Mairie tient à rappeler à ses administrés que tous travaux sur une construction existante, mêmes minimes, sont soumis à autorisation d'urbanisme **AVANT** le démarrage des travaux. Le service urbanisme de la Mairie est à votre écoute pour toute question relative aux autorisations d'urbanisme par téléphone ou par email à l'adresse suivante : urbanisme.ads@mairie-bonne.fr

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les modalités de dépôt et d'instructions des demandes d'autorisations d'urbanisme sont facilitées grâce au dépôt numérique et au suivi de votre dossier en ligne. Vous pouvez ainsi effectuer les demandes de certificats d'urbanisme, de déclarations préalables, de permis de construire, de permis d'aménager et de permis de démolir depuis chez vous ! Pour cela, Annemasse-Agglo a mis en place une plateforme disponible avec le lien suivant : <https://gnau25.operis.fr/annemasselesvoirons/gnau/#/>

Mettre en location sa résidence secondaire (meublé de tourisme)

Il est possible de faire de votre résidence secondaire un meublé de tourisme, c'est-à-dire que vous pouvez la mettre en location pour des séjours touristiques de courte durée.

Vous devez déclarer le logement en mairie. Ne pas respecter cette obligation est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2043 ou contactez la Mairie.

Dossier : Budget 2022

Comptes administratifs 2021

Fonctionnement 2021

DEPENSES	Dépenses
Charges caractère général	735 281,48 €
Salaires et charges	1 505 827,59 €
Autres charges gestion courante	146 207,26 €
Charges financières (Intérêts seuls)	108 131,34 €
Charges exceptionnelles	11 977,11 €
Opérations d'ordre	243 004,91 €
Attribution de compensation	7 781,23 €
TOTAL	2 827 210,92 €

Entretien des bâtiments & voirie, fournitures diverses, repas scolaires, honoraires

44 agents soit 36,28 ETP

On obtient un total de 539 530,06 €
(recettes - dépenses)
En 2020, le report s'élevait à
1 285 673,46 €.
Le résultat cumulé s'élève donc à
1 825 203,52 € pour l'année 2021



RECETTES	Recettes
Remboursement Personnel	43 283,95 €
Services Rendus	377 972,92 €
Impôts et Taxes	1 443 619,52 €
Dotations	1 265 389,81 €
Produits des Immeubles	169 556,14 €
Produits Financiers	41,17 €
Produits Exceptionnels	15 643,31 €
Autres produits exceptionnels	12 978,05 €
Reprise sur amorti. & provisions	38 436,11 €
TOTAL	3 366 740,98 €

Revenus de crèche, périscolaire et cantine

Dont Impôts locaux et fonciers : 1 263 197,00 €
Attribution compensation : 0 €

Dont DGF : 88 177 €
Et Fonds Genevois : 921 347 €

Investissement 2021

RECETTES	Recettes	RAR* Recettes
FCTVA	101 589,00 €	
Taxe aménagement	34 308,10 €	
Opérations ordre et patrimoine	616 225,96 €	
Subventions et souscriptions	250 259,72 €	12 140,00 €
Nouveau prêt	1 750 000 €	
Report 2020	387 817,17 €	
TOTAL	3 140 199,95 €	12 140,00 €

DEPENSES	Dépenses	RAR* Dépenses
Emprunts (capital seul)	768 718,13 €	
Immobilisations incorporelles	37 758,52 €	94 433,78 €
Immobilisations corporelles	425 998,59 €	83 175,02 €
Opérations ordre et patrimoine	420 127,20 €	
* Route de la Charniaz/ferme Paccot	21 613,50 €	398 386,50 €
* Rénovation Ecole élémentaire	3 762,00 €	939 238,00 €
• Voie Verte	61 595,71 €	
Divers		116 400,00 €
TOTAL	1 739 573,65 €	1 631 633,30 €

Concernant les investissements et en rajoutant le déficit reporté 2020 qui s'élève à 252 815,40 €, il en résulte un déficit global (y compris les RAR) de 471 682,40 €.
Ce déficit sera couvert par le résultat cumulé de 1 825 203,52 € et le solde, soit 1 353 521,82 € sera reporté au budget prévisionnel 2022.



*RAR : Reste à réaliser

Budget prévisionnel 2022

Fonctionnement 2022

DEPENSES	Dépenses
Charges caractère général	937 000,00 €
Salaires et charges	1 556 000,00 €
Autres charges gestion courante	183 510,00 €
Charges financières (intérêts seuls)	100 000,00 €
Charges exceptionnelles	10 500,00 €
Opérations d'ordre	288 048,34 €
Attribution de compensation	81 000 €
TOTAL dépenses	3 156 058,34 €

RECETTES	Recettes
Remboursement du personnel	25 000,00 €
Services rendus	302 700,00 €
Impôts et taxes	1 236 000,00 €
Dotations	1 112 000,00 €
Produits des immeubles	162 500,00 €
Produits exceptionnels	123 052,26 €
TOTAL recettes	2 961 752,26 €
Excédent 2020	1 353 521,12 €
TOTAL	4 315 273,38 €

Dont impôts locaux : 1 100 000 €
et attribution de compensation : 0 €

Dont DGF : 80 000 €
et Fonds Genevois : 850 000 €

Le résultat prévisionnel de fonctionnement en 2022 s'élève à : 1 159 215,04 €, montant reporté en investissement 2022

Investissement 2022

DEPENSES	Dépenses
Emprunts (capital seul)	540 227,37 €
Immobilisations incorporelles	42 600,00 €
Immobilisations corporelles	1 354 304,09 €
Opérations d'ordre et patrimoine	160 568,85 €
* Route de la Charniaz	212 000,00 €
* Vestiaires de la crèche	9 000,00 €
* Ecole élémentaire	387 000,00 €
TOTAL	2 705 700,31 €

RECETTES	Recettes
FCTVA	98 660,00 €
Taxe aménagement	35 000,00 €
Opérations d'ordre et patrimoine	561 777,54 €
Subventions	128 047,53 €
Prêt	723 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 159 215,04 €
TOTAL RECETTES	2 705 700,31 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Comment présenter les comptes de la commune ?

Entre version minimale pour ceux que les chiffres rebarbent ou version détaillée pour ceux qui veulent comprendre le choix n'est pas aisé !

Aussi nous avons opté pour une présentation similaire chaque année pour que chacun s'y retrouve...
bonne lecture !

Les comptes de fonctionnement comptabilisent les dépenses et les recettes liées à la vie quotidienne de la collectivité, tandis que ceux d'investissement illustrent les engagements de la commune pour des travaux d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Pour l'année 2021, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 2.827.210,92 €, soit une hausse de 296.334,42 € par rapport à l'année 2020 qui compte tenu du Covid n'a pas été une année de référence.

La masse salariale représente toujours la principale dépense ; à 1.505.827,59 €, soit 53,30 % des dépenses totales. L'ensemble des agents travaillant pour la collectivité est au nombre de 44, mais compte tenu des temps partiels cela représente 36,28 agents équivalent temps plein. Les agents sont répartis comme suit entre les services : Crèche : 10,30 ETP, Ecoles et Périscolaire : 12,49 ETP, Médiathèque 0,5 ETP, Services Techniques 6,09 ETP, Services Généraux : 6,9 ETP.

Suite à une baisse de l'agrément de la crèche l'effectif de la crèche a baissé de 2,80 ETP et le service technique a été renforcé par un demi-poste d'entretien des bâtiments.

Les achats d'énergies ainsi que ceux liés au restaurant scolaire et aux fournitures diverses totalisent 321.129,74 €, dans la ligne des dépenses 2019 à 318.967,13 €.

Les services extérieurs relatifs à l'entretien des bâtiments et voiries de la commune, aux maintenances diverses s'élèvent à 231.987,31 €, pour 226.554,82 € en 2019.

Les autres services extérieurs ont totalisé 167.867,71 € répartis entre les honoraires divers, les transports, le nettoyage des bâtiments et toujours peu de manifestations communales en 2021.

Les Impôts et Taxes payés atteignent 14.296,72 € et les Autres Frais de Gestion courante 146.207,26 € pour un total de ces deux postes de 160.868,30 € en 2019.

Le total des charges financières qui constatent la seule part des intérêts s'est élevé à 108.131,34 €.

Les charges exceptionnelles représentent 11.977,11 €, essentiellement des abandons de loyers au profit du Café des Voirons.

Des opérations d'ordre pour 243.004,91 €, en hausse de 88.685,70 € constate la sortie des immobilisations cédées et l'amortissement de travaux réalisés antérieurement. La contrepartie de ces dépenses se trouve en recettes d'investissement de façon à neutraliser cette dépense théorique permettant ainsi de créer une recette d'investissement. Et pour la seconde année, l'attribution de compensation qui constate la différence entre les revenus de l'ex taxe professionnelle encaissée maintenant par Annemasse-Agglomération, 248.097 €, et les différents services mutualisés dont nous bénéficions est désormais négative de 76.781,23 €.

Dossier : Budget 2022 (suite)

Recettes

Les recettes de Fonctionnement ont totalisé **3.366.740,98€** soit une hausse de 124.665,95 €.

Les fonds genevois atteignent cette année un montant de **921.347 €**, et représentent un montant toujours élevé malgré nos craintes.

Les remboursements d'assurances au titre des arrêts de travail totalisent **43.283,95 €**.

Les recettes liées aux **Services Proposés** ont un peu repris de vigueur à **377.792,92 €**, sans atteindre encore le niveau de 2019 de 428.938,85 €...

Les revenus perçus principalement au titre des **Impôts Locaux** et taxes additionnelles sur l'électricité totalisent **1.443.619,52 €**, les **revenus de la fiscalité directe, taxe foncière et taxe d'habitation augmentent à 1.263.197€**, soit plus 79.223 €.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci est figée depuis 2019. Pour compenser la perte inhérente à l'augmentation naturelle de cette taxe, l'Etat a réformé le partage des taxes en transférant aux communes la part de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), antérieurement perçue par le Département pour 12,03% à laquelle s'ajoute le taux communal revalorisé à 14,72% en 2021.

De même, la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties passera en 2021 de 48,74% à 50,81% mais pour des assiettes de taxes relativement faibles.

Les dotations de l'Etat atteignent **1.265.389,81 €**, dont 921.347 € au titre du reversement des fonds genevois, alors que la dotation de l'Etat est en constante baisse.

Les **revenus des biens de la commune** loués ont totalisé **169.556,14 €**, une hausse de 41.447,47 € liée à la prise en charge de loyers de l'Ecole de Musique suite à son intégration au sein d'Annemasse-Agglomération ; en contrepartie de ce revenu des charges au moins équivalentes au titre des services mutualisés ont été enregistrées.

Outre des **produits financiers** pour **41,17 €**, des **produits exceptionnels** à hauteur de **15.643,31 €** liés à des cessions de matériels, tractopelle et jeux crèche, et des remboursements d'assurances d'un montant de **12.978,05 €**.

Des opérations d'ordre d'un montant de **38.436,11 €** constatent la sortie comptable des immobilisations vendues.

Au titre de l'année 2021, nous obtenons un résultat positif de **539.530,06 €**. En rajoutant l'excédent positif de 2020 d'un montant de **1.285.673,46 €**, le total de **1.825.203,52€** permettra d'une part de couvrir le déficit d'investissement de 2021 et d'autre part de générer des potentialités d'investissements pour le budget 2022. Ce résultat cumulé 2021 est plus élevé que celui de 2020 arrêté à 1.673.490,63 €

Pour 2021, l'attribution de compensation de 76.781,23 €, incluse en dépenses de Fonctionnement constate la différence entre le montant initial reversée par l'Agglomération au titre de l'ex-taxe professionnelle et notre participation aux différents services mutualisés payées à l'Agglomération.

Ces services ayant augmenté, service urbanisme, entretien des poteaux incendie, service SIG, Maison de l'Habitat, Commerce et ZAE, RLPI, Schéma directeur de randonnées, Enseignement musical en plus des services de police et de voirie du début, les différents services mutualisés ainsi que notre participation au FPIC totalisent **324.878,23 €**.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses d'investissement ont totalisé **1.739.573,65€**.

Les dépenses engagées sur l'exercice mais non réalisées sur 2021, RAR, s'élèvent à **1.631.633,30 €**.

Le remboursement du capital emprunté s'est élevé à **640.045,14 €** dont 235.160,21€ de remboursement anticipé d'un prêt au taux de 5,15%.

Le financement des biens acquis par l'intermédiaire de l'EPF, Etablissement Public foncier, s'élève à **128.672,99€**, au cours de l'année 2021.

Les études liées au projet SPR à Haute-Bonne, à la rénovation de l'école élémentaire et des acquisitions de logiciels ont totalisées **46.228,56 €**. Des RAR d'immobilisations incorporelles pour la refonte du site Web, le projet SPR, des documents d'urbanisme, la recherche de subventions totalisent **94.433,78 €**.

Des subventions d'équipements versé à Annemasse-Agglomération au titre de la zone d'activité pour **6.569 €**.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à **419.429,59 €** concernent des travaux d'aménagement de l'ENS, Espace Naturel Sensible de Loëx, 19.316 €, l'aménagement d'une aire de stationnement à Loëx 30.992 €, des travaux sur l'avenue du Fer à Cheval pour 53.120 €, l'acquisition d'un nouveau panneau lumineux 29.544 €, une nouvelle voiture 15.950 €, de glissières de sécurité 32.524 € du renouvellement de matériel informatique, de matériel pour la crèche, les services administratifs et techniques, 174.322 €. Des RAR à hauteur de **83.175,02 €** complètent ce poste.

Des opérations d'ordre **38.436,11 €** constatent la sortie des immobilisations vendues et des opérations patrimoniales d'un montant de **373.221,05 €** enregistrent principalement l'entrée dans l'actif de la commune de biens financés par l'EPF et acquis à la commune, terrain Gualsberthi et Maison Coucet pour 367.165,68 €.

Les investissements plus conséquents sont classés en opération. Ces opérations totalisent **86.971,21 €** dépensés sur l'exercice 2021.

Les travaux de la voie verte se terminent pour 62.595,71€ ; les études pour la Route de la Charniaz et l'Ecole totalisent 25.375,50 €.

A ce montant s'ajoute des RAR pour **1.454.024,50 €**, dont 398.386,50 € au titre de la Route de la Charniaz et 939.238 € pour la rénovation de l'Ecole élémentaire.

Recettes

Les recettes d'investissements propres à l'année 2021 s'élèvent à **3.140.199,95 €**, dont **101.589 €** de FCTVA, **34.308,10 €** de taxe d'aménagement, **243.004,91 €** d'opérations d'ordre (contrepartie en dépenses de fonctionnement), **373.221,05 €** d'opérations patrimoniales (contrepartie en dépenses d'investissements) et **250.259,72 €** de subventions complètent les recettes.

Au titre de l'année 2021 un nouveau prêt de **1.750.000 €** a été contracté en prévision des futurs travaux de l'école élémentaire et en anticipation de la remontée des taux, prêt sur 12 ans à 0,49%. La récente envolée des taux d'emprunts ne fait que renforcer notre décision d'anticipation toujours dans le souci de limiter l'endettement communal. Il convient de rajouter à ces sommes ci-dessus le besoin de financement de l'exercice 2020, **387.817,17 €**. En déduisant de ce montant de 387.817,17€ le résultat cumulé négatif de l'année 2020 de **252.815,40 €** on obtient le montant des RAR de 2020 qui ont été réalisés en 2021 et déjà financés au titre de l'année 2020 pour 135.001,76 €.

Le résultat cumulé 2021 s'établit à **+ 1.147.810,90 €**.

En ajoutant à ce résultat cumulé des Recettes RAR de **12.140 €** et en déduisant les dépenses RAR 2021 de **1.631.633,30 €** on obtient un besoin de financement pour 2021 du poste Investissement à hauteur de **- 471.682,40 €**. Ce montant sera couvert par le résultat de fonctionnement de **1.825.203,52 €** et le solde, soit **1.353.521,12 €** sera reversé au Budget Primitif 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

FONCTIONNEMENT

La masse salariale, principale dépense, a été estimée à **1.556.000 €**, les charges à caractère général pour **937.000 €**, les autres charges de gestion à **183.510 €**, les intérêts d'emprunts à **100.000 €**, les charges exceptionnelles à **10.500 €**, les opérations d'ordre à **288.048,34 €** et notre participation à l'Attribution de compensation versée à Annemasse Agglomération à **81.000 €**, pour un total de **3.156.058,34 €**.

Les recettes sont prudemment estimées à **2.961.752,26 €** selon la même structure qu'en 2021.

Elles incluent déjà un montant de 122.052,26 € au titre d'une première assurance vie de feu M. MICHON en tant que légataire testamentaire.

En ajoutant le solde reporté de 2021 de **1.353.521,12 €**, c'est un solde positif de **1.159.215,04 €** qui peut être transféré à l'investissement pour 2022.

INVESTISSEMENT

Outre le report ci-dessus de **1.159.215,04 €**, les recettes prévisionnelles s'élèvent à **1.546.485,27 €**, soit des subventions estimées à **128.047,53 €** les opérations d'ordre précitées de **288.048,34 €**, le FCTVA et la TLE pour **133.660 €**, des régularisations de sorties d'actifs pour **273.729,40 €**, montant figurant également en dépenses. Nous anticipons la vente de terrains à ALPADES en vue de la construction de logements sociaux à Sous-Malan et au Grésy pour un montant de **723.000 €**.

Ce total de recettes va permettre de générer un montant de dépenses prévisionnelles de **2.705.700,31 €**.

Cette somme permettra : le remboursement du capital emprunté à concurrence de **475.784,70 €**, et remboursement annuel auprès de l'EPF pour **64.442,67 €**.

Des frais d'études à hauteur de **49.600 €**.

Des immobilisations non affectées à concurrence de **1.347.304,09 €**, dont principalement des sorties d'actifs liées à la vente de terrains pour 476.K€, des travaux de voirie, 300.K€ l'acquisition d'un tracteur pour 90K€, des travaux de mise aux normes 75K€, des achats de matériels, remplacement de la téléphonie et du portail des services techniques, des travaux au titre de l'ENS et le réaménagement de la médiathèque...

Des opérations patrimoniales à hauteur de **160.568,85 €**, idem en recettes.

Les immobilisations affectées à des opérations totalisent **608.000 €**, soit :

Réaménagement de la route de la Charniaz au niveau de la ferme Pacot : 212.000 €

Rénovation de l'école élémentaire : 387.000 € au titre de 2021.

Réaménagement plafond du vestiaire de la crèche : 9.000 €.

Vie Municipale

A la médiathèque...

Plus besoin de masque ni de Pass sanitaire pour venir à la médiathèque ! Les contraintes étant levées, les animations, les accueils de classe, se retrouver sont redevenus possibles. L'équipe de la médiathèque en a donc profité pour accueillir l'auteur suisse, de Bienne, et auteur de la sélection Lettres-frontière 2021, Antoine Rubin. Une soirée, où ont été évoquées, la vie en forêt, la marginalisation, l'entraide, l'amitié, la politique en Suisse et la vie de l'auteur, à la fois poète et anthropologue. Son ouvrage "Mémoire d'une forêt" est disponible sur le réseau Intermède et à la médiathèque.

Le 9 juin, l'équipe a proposé aux lecteurs un spectacle dans le cadre de Bib'en scène. Rémi Salas, de la Compagnie Candide, divague sur le mythe d'Aphrodite et en propose une relecture, accessoirisée par une panoplie de jupes et sonorisée par des commentaires de lycéens et pensionnaires d'Ehpad. Le public a été conquis par la performance de l'acteur et la pertinence du texte et sa contemporanéité.

Pour clôturer l'année scolaire, les élèves ont pu découvrir le petit spectacle entièrement écrit et réalisé par la bibliothécaire, Muriel, et la présidente de l'Association bonnoise "Envie de Terre", Camille. Une vieille valise chinée, transformée en un hôtel cosy est destinée à accueillir des insectes, pas forcément respectueux du lieu : un conte sur le savoir vivre ensemble et le cycle de la vie. Après la lecture, les enfants ont pu échanger sur la thématique et développer des connaissances sur les insectes, de quoi porter un regard différent sur ces petites bestioles !

Le programme de la rentrée est en cours d'élaboration, mais vous pouvez noter d'ores et déjà noter dans vos agendas, la venue de la conteuse Elaéra, le 21 septembre, le 19 octobre et le 7 décembre. Les séances auront lieu à 16h.

Le réseau Intermède propose dorénavant aux abonnés des bibliothèques d'Annemasse-Agglomération l'accès aux ressources numériques : presse en ligne, autoformation et médiathèque numérique. Si vous souhaitez découvrir ce dispositif, rendez-vous à la médiathèque où vous seront remis vos codes d'accès au site www.bibliothèques-intermede.fr.

Médiathèque de Bonne : 194 avenue du Léman-74380 Bonne

Tel : 04 50 36 21 58 - mediatheque@mairie-bonne.fr



Le 16 juin dernier, les petits bouts découvrent le bâtiment multifonctions



Le 1er octobre 2022, la crèche fêtera ses 20 ans ! L'occasion pour tous ceux qui l'ont fréquentée de se retrouver ! Buffet, jeux et animations seront au programme dès 10h et jusqu'à 14h ! Si vous êtes en possession de photos, films, objets, souvenirs divers et que vous souhaitez les faire partager, rapprochez-vous de Céline Marchitelli, directrice de l'établissement au 04 50 39 68 95

Journée festive à la crèche

Le lundi 27 Juin, L'équipe de la Petite crèche a invité les familles à passer une journée festive auprès de leurs enfants afin de clôturer l'année.

Au programme, activités artistiques, temps de lecture au bâtiment multifonctions, activités autour du jardin, parcours moteur et café parents !

Cette journée fut un succès. Nous remercions chaleureusement les familles pour leur participation et leur sourire !



Une passerelle pour sauter le pas de la crèche au périscolaire

L'entrée des enfants de 2 à 4 ans à l'école maternelle constitue un événement majeur et unique dans la vie de l'élève. L'enfant va découvrir une première expérience éducative en collectivité. Invités auparavant à découvrir leur future école, la plupart des bambins vont aussi intégrer dès la rentrée, les services périscolaires de la commune.

Emanuel Idrissi, responsable du service est à l'origine du projet passerelle. Ce projet est là pour accompagner les enfants dans cette découverte : des lieux, du mobilier et des modules de jeux nouveaux, des nouvelles têtes... tout cela peut paraître impressionnant, mais les plus jeunes se sont laissés guider par les agents du périscolaire et se sont sentis en sécurité et curieux de découvrir ce qui sera, dans quelques semaines, leur nouveau lieu de vie...

Semaine nationale de la petite enfance

Vie Municipale

Cette année l'équipe de la petite crèche a organisé la 9ème édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

Elle s'est déroulée du lundi 21 au vendredi 25 Mars 2022, sur le thème des : "(re)trouvailles".

Cela a été l'occasion de proposer aux enfants des activités extraordinaires sur un thème bien précis tout au long d'une semaine, et ainsi de mettre en valeur le travail des professionnelles de la petite enfance.

Pensé et imaginé pour vos enfants par l'équipe pédagogique, le programme élaboré a été le suivant :

Les photos coucou-caché des enfants, le fil rouge de la semaine :

Les photos des enfants et des doudous, recouverts d'un tissu, seront affichés à hauteur d'enfants sur les murs, les meubles dès le lundi et ce pour toute la semaine.

L'objectif pédagogique étant d'une part de permettre à l'enfant de chercher et de retrouver à sa guise les photos des enfants et des doudous et, d'autre part de créer de la coopération entre enfants lorsqu'il s'agit de retrouver la photo d'un doudou ou d'un camarade. Cette animation permet aux petits d'affiner leur sens de l'observation et d'entraîner leur mémoire.

Lundi 21 mars : bouchons en chemin

"Un bouchon qui dévale un rouleau, ça peut bouchonner, mais le plus souvent, le bouchon finit par retrouver son chemin."

Ici, les enfants peuvent observer, regarder les bouchons tomber au sol, dans les seaux, glisser le long des rouleaux. L'activité permet d'entraîner sa motricité fine, la maîtrise du geste, se concentrer, comprendre le lien de causalité, et le jeu du transvasement de bouchons de seaux en seaux.

Mardi 22 mars : le Verger (jeu de société)

"Jeu de coopération, retrouvons les fruits avant que le corbeau ne les mange"

Ce jeu de coopération et d'entraide permet l'apprentissage du respect des règles d'un jeu, d'attendre son tour et de reconnaître les fruits et les arbres fruitiers.

Mercredi 23 mars : dans les voiles

"Se faufiler dans les voilages, chacun s'amuse à se perdre et surtout à se retrouver."

Accompagnés par une douce musique, les enfants s'aventurent, se cachent, se perdent et se retrouvent dans de grands draps. Ils se laissent aller à la rêverie et développent les mouvements.



Jeudi 24 mars : sous le sable

"Un aimant rase le sable et s'acoquine avec un objet métallique."

Ici, l'outil pédagogique mis en place permet à l'enfant de chercher les trésors, de découvrir le mécanisme de l'aimant, le lien de causalité. C'est un jeu de patience, de répétition et de coopération.

Vendredi 25 mars : paires de chaussettes

"Des chaussettes dépareillées pour que les enfants reconstituent les paires."

Une installation est proposée dans le lieu, les enfants la découvrent. Le module permet aux petits de développer leur motricité fine, leur sens de l'observation, le but étant de réunir les paires de chaussettes sur le fil.

Clôture de la Semaine Petite Enfance :

"C'est le moment de se retrouver avec les familles !"

Merci aux familles d'avoir partagé un moment convivial avec l'équipe et leurs enfants autour d'un goûter.

Et bravo à l'équipe de la Petite crèche d'avoir imaginé, réalisé et animé cette semaine extraordinaire pour le plus grand bonheur des tout-petits.



Une journée festive zen et bleue

Le 5 Mai dernier, le Multi-accueil a célébré sa 4ème journée festive de l'année sur le thème du bleu et du Zen. L'occasion de proposer des activités ludiques à tous les enfants dans différents univers :

L'Univers Moteur "Eveil corporel" : se réveiller en douceur grâce au yoga et à ses différentes postures liées aux animaux.

L'Univers Symbolique "Libérez la dinette !" : déscotcher de la dinette pris au piège sur différents meubles, et retrouver les bonnes paires de chaussons !

L'Univers Artistique "Place au sensoriel !" : découverte d'un tapis sensoriel, création de bouteilles magiques

L'Univers Langagier "Dans les rêves..." : place à la rêverie et à la lecture dans une ambiance tamisée et zen.



Un grand merci aux enfants d'avoir suivi le dress code et un immense bravo à toute l'équipe pédagogique pour ses idées créatives et ludiques !

Vie municipale

Des chicanes route de la Charniaz



Des chicanes provisoires expérimentales ont été installées route de la Charniaz (devant le clos d'Orlyé), afin de réguler la vitesse sur cette route.

D'autres dispositifs sont en cours de réalisation sur la route des Alluaz : les mêmes chicanes expérimentales seront installées d'ici la fin du mois août.

Ces installations font partie d'un projet global de limitation de la vitesse dans le centre de Bonne, notamment les zones considérées dangereuses : ainsi le centre passera de 50 km/h à 30 km/h.

Travaux route de la Charniaz

Ces travaux ont fait l'objet d'un marché public attribué à l'entreprise Mégevand SA de Neydens.

Les travaux ont commencé le 14 avril dernier et se termineront courant septembre 2022.

Conscients des désagréments causés aux riverains par leur durée, ces travaux étaient très attendus puisque déjà prévus depuis l'ancien mandat.

Une piste cyclable et une piste piétonne permettent la sécurisation de ce passage.

Afin de redresser le virage devant la ferme de M. Paccot, différentes structures ont été construites, comme les murs en gabions pour retenir le terrain en pente.

Le montant des travaux est estimé à 550.000 €. Durant le chantier, des modifications ont dû être apportées, faisant l'objet d'avenants : ajouts de murs de soutènements en béton banché.

Le chantier est suivi régulièrement par le Maire et Denis Servage, Adjoint en charge des travaux sur la commune.



Vous les connaissez sûrement, ce sont nos patrouilleurs bénévoles qui œuvrent chaque matin pour la sécurité des enfants aux abords des écoles. Une aide très appréciée que nous espérons retrouver l'année prochaine. Un grand merci à Minda Mivroz et Gilles Mainetti !

Prime VAE

La commune participe toujours à l'achat de vélos électriques (délibération du 2 mai 2022), en partenariat avec l'entreprise Greentrack à Borly. Prime effective jusqu'au 31 décembre 2022. Besoin de renseignements? Contactez la Mairie.



Travaux chemin de Verdisse

Les travaux chemin de Verdisse ont duré 3 semaines : du 7 au 24 juin dernier.

Le but de ces travaux est d'éviter les inondations sur les parcelles privées avoisinantes, en canalisant et déviant les eaux pluviales et celles du ruisseau. Ces travaux ont constitué en la réalisation de cunettes en bordure de route.

150 mètres plus haut, décision a été prise de regoudronner la route qui était fortement dégradée.

Montant estimé des travaux 75.000 €.



Tout savoir sur le recensement de la population 2023

La prochaine campagne de recensement de la population Bonnoise se déroulera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023. Comment ça marche ? À quoi ça sert ? Combien de temps ça dure ? On vous dit tout...

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et par les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui nous concernent peuvent être pensés et réalisés !

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget de notre commune. Du nombre d'habitants dépend le nombre d'élus au Conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires. Elle aide également à cibler les besoins en logements, permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients et aux associations de mieux répondre aux besoins de la population...

Comment reconnaître un agent recenseur ?

Vous serez prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre de Monsieur le Maire qui sera déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant le début des opérations de recensement. L'agent disposera d'une carte tricolore signée par Monsieur le Maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie par téléphone (04.50.39.21.51) ou par mail (accueil@mairie-bonne.fr).

Est-il obligatoire de répondre ? Le recensement est-il sûr ?

Effectivement, la réponse aux questionnaires du recensement est strictement obligatoire. En cas de non-réponse, l'habitant s'expose à des poursuites engagées directement par l'INSEE. En contrepartie de cette obligation qui est faite, les réponses aux questions sont strictement confidentielles. Toutes les statistiques produites sont anonymes, et les personnes ayant accès aux questionnaires (*dont les agents recenseurs*) sont tenues au secret professionnel ! Aussi, le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal ! Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être certain que vous ne soyez pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Comment se passe le recensement à domicile ?

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présenteront chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Elles pourront ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si vous choisissez cette option, il faudra vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr et saisir les identifiants présents sur la notice remise par l'agent recenseur, puis remplir le questionnaire en vous laissant guider et valider. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra :

- une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;
- autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ;
- des notices explicatives disponibles en français et dans certaines langues étrangères si besoin (*allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, turc*).

Il conviendra alors d'un rendez-vous avec vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie ou à la Direction régionale de l'Insee.

Si vous avez une résidence secondaire ?

La résidence où vous devez vous faire recenser est celle de votre résidence principale. Si un agent recenseur vous contacte néanmoins dans votre résidence secondaire, vous n'avez pas à remplir de questionnaire, l'agent recenseur ne relèvera que quelques informations.

Qui peut être agent recenseur ? Intéressé ?

La mairie va prochainement lancer une campagne de recrutement afin de trouver pas moins de 6 agents recenseurs. Pour être candidat, il suffit simplement d'avoir 18 ans, de disposer d'un véhicule, d'un téléphone portable, et d'être suffisamment disponible en fin de journée. Intéressé ? Transmettez nous vite vos coordonnées (accueil@mairie-bonne.fr) afin qu'un premier contact puisse rapidement être agendé !

N'hésitez pas à visiter le site : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/>



Vie municipale



Christiane Sancey a pris sa retraite

Merci Christiane !

C'est avec beaucoup d'émotion que toute l'équipe des atsem et du périscolaire de Bonne ont souhaité une bonne retraite à Christiane Sancey ce jeudi 7 juillet 2022. Et les cadeaux préparés par les élèves ont montré leur attachement à Christiane qui officiait depuis 21 ans à Bonne.

Christiane, c'est une carrière dévouée aux plus jeunes, avec un début au sein de la PMI en Alsace puis des fonctions

à Cluses puis à Annemasse avant de rejoindre Bonne avec la mise en place de la garderie périscolaire à Bonne dès 2001, dans l'ancienne maternelle aujourd'hui Mairie.

Toujours appréciée pour sa gentillesse et sa bienveillance, elle a su tout au long de sa période d'activité à Bonne montrer beaucoup d'adaptabilité dans un poste qui a parfois beaucoup évolué avec la hausse des effectifs ces dernières années. Nous lui souhaitons une bonne retraite, et je sais quelque part que son jardin si fleuri et bien tenu va se transformer encore plus en jardin d'Eden...

Pascal Bégot

Guy Girard nous a quittés, et Bonne est orpheline

Guy Girard n'est plus. Avec sa disparition au mois de juillet, des centaines de petits élèves, devenus grands, vont devoir faire le deuil de leur ancien instituteur. Pour certains d'entre eux, dont je fais partie, l'hommage qui lui a été rendu samedi 16 juillet en l'église de Bonne a eu le goût de cette infinie tristesse qui plombe ceux qui, avec lui, perdent l'une de leurs premières références, l'un de leurs piliers. Pour plusieurs générations, Guy Girard n'aura pas seulement été un enseignant parmi d'autres, au sein de cette petite école primaire de Bonne, en Haute-Savoie. Il aura ainsi été pour moi le premier adulte relai, la première référence masculine après la figure paternelle. Un maître, un vrai, dont les enseignements ont accompagné tant de Bonnois bien au-delà des quelques années passées dans sa classe.

On vous parle d'un temps qui s'est étiré dans les années 70, 80, 90 et presque jusqu'à ce que notre petite école ne change de siècle... D'un temps des tableaux noirs et des craies ; des brosses pour les essuyer, qu'il fallait aller taper sur les grilles de la cour à la récré ; des éponges jaunes humides qui devaient les lessiver en fin de journée et qui sentaient le vestiaire en fin de semaine ; des photocopies au stencil qui sentait l'alcool à 90° et qu'on aimait aller respirer pour se faire tourner la tête. On vous parle d'un temps du jeu sous le préau, de chevauchées imaginaires dans la cour, d'aventures dans la rocaïlle. D'un temps où les petits arrivaient à l'école à pied, en maraudant des pommes en chemin ou en passant acheter des veinards à la boulangerie Chapput, un pain au chocolat chez Guillot. Un temps des bosses sur le front que Madame Démolis guérissait avec une couche de "moutarde", un temps des genoux écorchés que l'on soignait au Mercurochrome.

D'un temps où les grands profitaient de la même récré pour traverser la route et aller s'acheter un paquet de Gauloises chez Tabarini, qu'ils fumaient dans le coin des instituteurs en tempérant de loin les ardeurs des petits.

Un temps où l'année se terminait avec un petit poème lu par les élèves au repas des anciens, au Val des Roses, ou avec une balade dans les Voirons, avec le clafouti fait par la maman d'une Françoise, d'une Catherine, d'une Isabelle, d'un Patrick, d'un Olivier ou d'un Jean-Pierre. Un temps des sorties de ski à Plaine-Joux, des skis de fond Vandel et des thés à la cannelle "chez la Monique". Un temps des compliments et des encouragements, un temps des coups de pied aux fesses et des oreilles tirées aussi, un temps où la grande, belle et noble idée de l'école publique, laïque et républicaine se concrétisait au jour le jour et à la bonne franquette, sans discours grandiloquent, avec des règles de bon sens et des valeurs assez universelles pour qu'elles ne soient étrangères à personne dans le village, ni dans la salle de classe, ni dans la cour d'école, ni au stade de foot, où on retrouvait l'instituteur dans son maillot d'entraîneur.

Avec la disparition de Guy Girard, des enfants devenus grands font aujourd'hui le deuil d'une partie de leur enfance. D'une partie de leur jeunesse. D'un temps de la découverte et de l'apprentissage au cours duquel tant de choses ont été façonnées dans des têtes, des corps et des âmes en devenir. Ce temps de la maturité, dans lequel nous évoluons désormais, nous permet de prendre la mesure du temps qui est passé, de l'action qu'il a eue sur nous et sur cette institution que Guy Girard a si bien et si longtemps incarnée.

Comme si nous revenions tout juste du Bois de la Pote et des bords de la Menoge, avec nos pots de confiture remplis de cotons imbibés d'éther et notre filet à papillon de chez Lucienne en bandoulière, certains de ces souvenirs n'ont pas pris une ride.

Quelque part dans un coin de nos cerveaux, il y a une plaque de polystyrène sur laquelle sont épinglés des insectes qui se déclinent encore avec beaucoup de précision dans la famille des diptères, des hyménoptères, des coléoptères, des lépidoptères.

Il y a une frise historique avec des dinosaures, des hommes préhistoriques avec une massue, des châteaux moyen-âgeux, une Jeanne d'Arc sur un bûcher, des découvertes de l'Amérique, des guerres, des fusées qui décollent. Il y a des exemplaires de la Bibliothèque du travail, appris quasiment par cœur, pour faire des exposés sur les grenouilles, les escargots, les marais salants... Ceux qui n'ont pas continué l'école si longtemps après la classe de Guy Girard ont marché dans la vie avec un couteau suisse dans la poche et une trousse de première urgence. Avec l'envie de toujours apprendre. Ma génération a appris à lire avec Madame Sauge et Bobbi, qui trottaient dans le pré dès son entrée au cours préparatoire. Elle a quitté la petite école avec Guy Girard, qui nous faisait promettre de revenir le voir si on avait le moindre souci au Collège. Il nous a assez bien équipés pour que nous n'ayons pas à revenir lui demander de l'aide. Pourtant, nous sommes nombreux à avoir toujours pensé que l'on pouvait durablement compter sur sa bienveillance. Nous avons eu l'occasion de nous en convaincre à chaque fois que nous l'avons recroisé, dans les rues du



village, encore récemment et jusqu'à aujourd'hui, où c'est à nous de le voir partir et de lui faire cette promesse de ne jamais l'oublier.

Bertrand Stämpfli

Retour en images sur les événements et les manifestations passés

Samedi 19 mars, c'est autour du thème de la St Patrick, que ce sont retrouvées environ 300 personnes, avec une belle envie de fêter cette édition 2022 du Carnaval. Pour commencer, un goûter offert par la mairie.



Puis les élèves de l'école de Bonne ont parodé au son de l'Harmonie jusqu'au four à pain de Loëx. L'association la Fascine et l'équipe de l'APE avaient allumé le four et préparé de bonnes pizzas pour l'occasion.

Le cortège s'est ensuite rendu à Loëx où un marché d'artisans locaux (réseau "J'aime les gens d'ici") était installé et un clown proposait aux enfants des jeux, des contes et autres animations.



Le Bureau de l'APE



Le dimanche 5 juin a eu lieu la farfouille de l'APE dans le centre bourg. Une édition encore marquée par le succès ! L'occasion de faire du vide chez soi pour les nombreux exposants et de trouver des trésors pour les nombreux chineurs. Le temps maussade n'a pas découragé les visiteurs.



Vendredi 18 mars, le Maire et les élus présents ont remis les cartes d'électeurs et le livret du citoyen aux jeunes bonnois : Tess Olivier, Charlise Meynet, Jade Burki, Quentin Riggaz, Emma Corbelet et Pauline Briffod.

Etaient présents à la cérémonie de citoyenneté, Virginie Duby-Muller, Député et certains élus du Conseil.

Le vendredi 17 juin, la fête de la musique, organisée par les scouts de La Roche, battait son plein place du marché. Les mélomanes ont aussi profité de la fête dans le village grâce aux différentes propositions musicales offertes par les commerçants.



Après deux ans d'absence, la fête nationale a pu être fêtée à Bonne. Le mercredi 13 juillet : fête nationale, feu d'artifice et bal étaient au rendez-vous... Le maire Yves Cheminal a pour l'occasion pris le micro et a rappelé aux bonnois l'historique des spectacles pyrotechniques. Il a remercié Rémy et Jacques, agents des services techniques pour leur travail et pour leur contribution au succès de cette soirée. Il a tenu à féliciter également l'Harmonie Municipale et a adressé un message tout particulier au chef d'orchestre, Christophe Pichollet, en poste à Bonne depuis 17 ans et qui laisse la direction de l'Harmonie.

N'ont pas été oubliés le Globe-traiteur pour le repas, l'association des Trompes de Bonne qui tenait la buvette, et la société Sens Opposé pour l'animation musicale et le bal.



Le 8 mai 2022, nous commémorons le 77ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe. En ce jour, les élus, l'association des anciens combattants, l'Harmonie municipale et le public participaient à cette cérémonie au Monument aux Morts.

Vie municipale

Une rencontre au sommet... de Bonne !

A l'initiative du C.C.A.S sous la précédente mandature, les fêtes de quartier ont pour but de réunir les habitants d'un même quartier et de leur proposer de partager ensemble un moment de convivialité.

Nous en avons rêvé et nous l'avons fait ! En ce printemps 2022, nous avons pris de la hauteur pour rejoindre les quartiers de Limargue et de Sous-Lachat, par un beau soleil de printemps, alors que les esprits chagrins prédisaient la pluie !



Photo Michel Wicki



C'est encore Bonne et pourtant, pas de bruit, de bouchons, de circulation, un coin de paradis terrestre où il faut juste apprécier la beauté du panorama et du paysage au pied des Voirons dans un cadre verdoyant près du chemin menant à la Vierge du Pralère. Une belle occasion de rencontrer et d'échanger avec des élus sans formalisme autour d'un buffet canadien, complété ce jour-là par des diots et des beignets de pommes de terre.

La France est le pays où beaucoup de choses se disent à table ; il est parfois des problèmes qui se règlent autour d'un déjeuner, d'un dîner et non derrière le bureau d'une mairie !

Claude Baltassat

Des sentiers tout propres !

Au fil du temps, les sentiers du village peuvent se dégrader naturellement, ou à cause des interventions humaines (dépôts de déchets par exemple). Un entretien régulier est donc nécessaire. Cette année, c'est une équipe réduite, mais courageuse, qui a œuvré pour la propreté de nos sentiers. Nous les remercions chaleureusement et nous encourageons vivement les habitants à participer à notre prochaine opération de nettoyage "Moins d'ordures dans la nature" qui aura lieu le samedi 1er octobre prochain. Cette journée clôturera la semaine éco-responsable qui se déroulera du 26 septembre au 1er octobre 2022.



Visite en Gruyère pour nos aînés

Quel bonheur non feint de se retrouver et de partir à l'aventure ! Un car flambant neuf pour nous transporter en Suisse voisine non pas pour vérifier l'état de nos comptes bancaires à numéro mais pour découvrir de magnifiques paysages alpestres du canton de Vaud et du canton de Fribourg.



Sous un soleil radieux, on s'en mis plein les mirettes avec ces prairies verdoyantes, ses troupeaux de tous cheptels vaquant à leurs ruminations favorites, ses sommets enneigés, un panorama de carte postale !

Chez nous voisins, tout semble propre, rangé, ordonné...

Y'a rien qui traîne et rien qui choque les yeux, quelle belle leçon de savoir vivre !

Un déjeuner pour se régaler d'une fondue suisse crémeuse tout en découvrant la fabrication du fromage ; une scène un peu folklorique mais représentative du savoir-faire de cette région de production de "l'étivaz", un délicieux fromage d'alpage à pâte pressée cuite au chaudron chauffé au feu de bois (le "cousin" du gruyère).

Le groupe se scinda en deux dans l'après-midi soit pour découvrir la ville de Gruyère, soit pour visiter la célèbre chocolaterie CAILLER.

Nous avons pu apprécier un parcours didactique retraçant l'histoire du chocolat qui nous vient d'outre Amérique avec les aztèques lesquels inventèrent également le fameux couteau !

Dégustation avec modération mais quel plaisir !

Et sur le chemin du retour, passage par la riviera suisse avec Vevey, Montreux, on se croirait en villégiature sur la côte d'azur avec arrê ; histoire de profiter de ce cadre lémanique idyllique.

C'est beau, c'est clinquant, y'a du beau linge ; on sent l'aisance financière...

Petit message pour notre maire : Yves, je te propose de délocaliser notre mairie là-bas et tu verras que c'est en courant que les élus et personnels iront travailler ; nous pouvons très bien annexer l'un de ses luxueux palaces !

Claude Baltassat

En mai, joue comme il te plait !

Le jeu, activité essentielle pour le développement de l'enfant, outil d'apprentissage, créateur de lien social est avant tout une véritable source de plaisir ! Et le 14 mai dernier, juste à côté du Bâtiment Multifonctions, sur le parking du paradis, petits et grands ont partagé des moments de joie et de bonheur, lors de la première fête du jeu organisée par le service enfance de la commune.

Plusieurs activités ont été proposées aux 300 visiteurs : jeux de société, d'adresse, de stratégie... Sous le chapiteau de la médiathèque un coin lecture et cosy, à l'ombre appelait à se détendre ; les membres de l'Association « la Bonne Epoque » ont tenu à faire découvrir au plus jeunes les joies du Scrabble ; la société Terre de Jeux de Sallanches a investi les lieux avec un large panel de jeux en bois ; l'équipe du service enfance a tenu un stand photo avec déguisements et maquillage, a animé un stand de jeu d'eau et avait apporté une corde à sauter géante. Les élus présents ont joué le jeu, même notre maire, Yves Cheminal s'est essayé à la corde à sauter ! Les jeunes de la MFR ont tenu la buvette et fait sauter les crêpes ! La journée a rencontré un vif succès et ceci grâce, sans-doute à la présence de la super mascotte ! (cf photo ci-(contre).

Vie Municipale



Le mariage de la musique et du théâtre

L'harmonie municipale nous a gratifiés d'un concert de printemps original et inventif avec l'idée de mettre en musique les interventions des comédiens d'une troupe de théâtre d'improvisation.

La règle, c'est tirer au sort un thème immédiatement joué devant le public dans la plus complète improvisation misant sur le jeu, la technique, le savoir faire des artistes.

Quel régal pour nos oreilles que d'entendre des airs connus joués par l'harmonie : *Bohemian Rhapsody* du groupe QUEEN ; les thèmes du film "Il était une fois dans l'Ouest" du compositeur italien Ennio MORRICONE ; le générique de la série télévisée "Mission impossible" par le compositeur américain Lalo SCHIFFRIN... sans oublier Georges BRASSENS et Michaël JACKSON également à l'honneur dans la soirée.

Un programme musical éclectique rehaussé du jeu des comédiens ; la musique se marie très bien au théâtre pour le bonheur du public qui a salué la prestation du jeune Paul, un trompettiste, qui a connu ce jour-là sa minute de gloire !

Merci aux musiciens et aux comédiens de nous avoir fait passer une agréable soirée.

Bravo aux artistes et à refaire certainement car l'idée est trop belle.



Concours du plus beau potager... Et les gagnants sont...

Une année 2022 compliquée pour les jardiniers ! Entre la sécheresse, les restrictions d'eau et la grêle, il fallait être motivé pour faire pousser fleurs et légumes cet été. Quelques participants ont quand même joué le jeu et montré leur jardin et plantations.

1er prix : Daniel Payn (bon d'achat de 100 € chez Gamm vert)

2eme prix : Maria Mivroz (bon d'achat de 70 € chez Gamm Vert)

3eme prix : Association Envie de terre (bon d'achat de 50 € chez Gamm vert)

Un grand merci à tous les participants du concours pour votre courage et vos talents de jardiniers ! Et à l'année prochaine, avec, nous l'espérons, une météo plus favorable !



eltis

Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
 Email : hello@eltis.fr
 Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76

ART & DESIGN

Agencement d'intérieur
CUISINES
 Salle de bains
 Parquets - Dressing

Claude Lekieffre

Fax 04 50 39 28 41
 art.et.design74@gmail.com
 Avenue du Léman - 74380 BONNE **04 50 36 27 60**



VINS DUVERNAY
 Depuis 1904

249 Route de Montagnon
 74380, Bonne
 04.50.92.vin.vin

www.vinsduvernay.com
 @vinsduvernay
 Vins Duvernay
 contact@vinsduvernay.com



Fruitière des Neiges

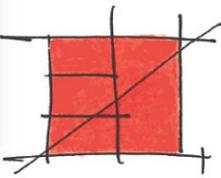
233, avenue du Léman
 74380 - BONNE
 Tél. 04 50 94 42 47

HORAIRES D'OUVERTURE :
 Lundi après-midi : 15h30 - 19h15
 Du mardi au samedi : 9h30/12h15 - 15h30/19h15
 Fermé le dimanche et jours fériés

Découvrez les produits de nos fromageries
 et points de vente directe **VENTE EN LIGNE**
www.fruitiere-des-neiges.com

LACROIX AUTO OCCASIONS

984 avenue du fer a cheval 74380 Bonne
0645108140
SERVICE CARTE GRISE

Pierre LAMBRÉ
 Architecte DPLG

04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
 74380 — Bonne
 lambre.archi@orange.fr

MFR
 CULTIVONS LES RÉUSSITES

**Formations par alternance
 MFR de Bonne**

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTS Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux

• 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •

SARL
ATELIER D'ARCHITECTE PIERRE BAJULAZ



1334 route de Mijouet
 74250 FILLINGES

Tél : 04.50.36.41.82
 Fax : 04.50.36.41.39
pierre.bajulaz@wanadoo.fr



Troc'Alpes

Dépôt vente | Neuf & occasion

724 avenue du Léman - 74380 BONNE
 Tel : 04 50 85 88 95 / www.troc-alpes.fr

Histoire & patrimoine

Léa Chatel aurait eu 100 ans...

Léa Chatel est née en juillet 1922 à Bonne, où ses parents, Emile et Elise, avaient une petite ferme au hameau de Chez le Meure. Elle était l'aînée de trois enfants. Elle a fait toute sa scolarité à l'école communale de Bonne jusqu'à l'obtention du certificat d'étude. Puis elle a fréquenté l'école ménagère de Haute-Bonne. Pendant quelques mois, elle a travaillé auprès de la famille Francioli pour garder les enfants : Claudine et Colette. Elle s'est liée d'amitié avec leur mère Lucienne qui lui a transmis de bonnes recettes de cuisine et c'était avec plaisir que toutes deux se retrouvaient.

Elle avait 17 ans lorsque la seconde guerre mondiale a éclaté. Cette période a été très dure avec les restrictions, l'insécurité, si bien qu'elle nous disait qu'elle allait se cacher et même dormir dans la forêt. Durant cette période, elle a eu d'immenses chagrins ; en 1943, le décès de son père à l'âge de 45 ans, à la suite d'une tuberculose mal soignée faute de médicaments, puis celui de son frère cadet entré dans la Résistance, arrêté par la milice suite à la dénonciation d'un bonnois, et fusillé le 18 juin 1944 à l'âge de 19 ans à Vieugy, avec 6 autres de ses camarades résistants. Quelle horreur elle a du ressentir en allant reconnaître à Annecy, le corps de son frère allongé sur le sol côte à côte avec ses camarades.



A la ferme de chez le Meure, en 1935, avec ses parents, Emile et Elise, et son frère René



Puis, elle s'est mariée en 1945 avec Joseph Michon de Mieussy et s'est installée à Messy. Elle a eu deux enfants. Avec son mari, elle a exploité un commerce de fruits, légumes et fromages. En 1956, après l'ouverture de la route de Sommand, ils ont construit le chalet du Haut Fleuri, la première buvette sur le plateau.

De 1965 à 1982, ils ont exploité, durant les saisons d'hiver, le chalet refuge du CAF, très fréquenté.

L'été à Sommand, l'hiver au plateau de Saix, le travail ne manquait pas, mais elle a toujours fait face.

Puis le temps de la retraite est venu. Avec son mari, elle en a profité pour faire quelques voyages, notamment avec les différentes organisations bonnoises et mieusse-randes. Elle est restée à Messy jusqu'au décès de Joseph en 1995, puis elle est retournée s'installer dans la maison paternelle de Chez le Meure.

Avec l'âge, sa mobilité s'est dégradée et c'est avec beaucoup d'amertume qu'elle a rejoint l'Ehpad « Les Gentianes » à Vétraz-Monthoux.

Les périodes joyeuses de sa vie n'ont pas effacé les immenses chagrins qui ont traumatisé sa jeunesse. Elle en parlait tout le temps.

Léa s'est éteinte sereinement le 18 février dernier, à l'aube de ses 100 ans.

Ses enfants

Quand les vignes ornaient le coteau

Curieuse de connaître l'origine du vin produit à Bonne dès le 16ème siècle (on cultivait la vigne sur une grande partie du coteau), je suis partie à la rencontre de Henri Brailoud, mémoire de la commune, qui m'a raconté la fin de nos vignobles.

Henri Brailoud est né à Bonne à la maternité de Mme Renan, mais originaire de Contamine-sur-Arve. Il est revenu à Bonne en 1953 où son père avait repris la ferme de Marcel Saulnier. Il a commencé à travailler pour la commune le 1^{er} décembre 1973 comme cantonnier puis est devenu garde champêtre en 1989.

Au début du siècle, on trouvait beaucoup de vignes à Bonne, mais elles ont été arrachées pour la plupart juste après la guerre : en cause, le phylloxera de la vigne apparu dans la région. Les seules vignes qui ont survécu, étaient celles plantées sur le coteau de Haute-Bonne entre l'église et le monument aux morts.



Elles appartenait à Jean Saulnier, décédé en 1956 et à Roland Berthet.

La démolition de l'école, fin 1962, va entraîner l'arrachage de ces vignes.

On en trouvait aussi en montant à Limargue chez Armand Gave. Après son décès en 1967, les vignes n'ont bénéficié d'aucun entretien et ont malheureusement séché.

Existaient aussi quelques vignes sur les coteaux des Chavannes, sous la maison Passaquay et à la Plaine en haut de la ferme Paccot

Le dernier pied de vigne a été coupé cet automne par Monsieur Brailoud.

Un autre vigneron, Alfred Saulnier avait planté sa vigne route de la Charniaz, dans les années 60. Il produisait le seul vin rouge de la commune.

Pour la petite anecdote, la dernière bouteille d'Alfred saulnier a été débouchée par l'ancien maire Oscar Berthet mais malheureusement elle était imbuvable !

Depuis l'automne 2020, grâce à Rénauld Duvernay, une nouvelle vigne a vu le jour à côté de son entreprise, à l'entrée de Bonne, dont le vin pourra être dégusté d'ici 2-3 ans (cf article Echos de Bonne N°99).



Rosanna Dullaart

www.chalets-chardon.com

Réalisations Chardon

Le bois maîtrisé

Tél : 04 50 39 22 21 - 74380 BONNE

ESPACE NATURE

Sibué Emilien

PAYSAGISTE DECORATEUR

Le Créateur et réalisateur de vos espaces verts

74380 BONNE 04 50 31 90 70

www.espacenature-sibue.com

Guy Hoquet

L'IMMOBILIER GARANTI

AGENCE DE BONNE

bonne.guy-hoquet.com

BIEN ESTIMER C'EST GAGNER

VOTRE AGENCE DE PROXIMITE

18, AVENUE DU LEMAN

74380 BONNE

Tél : 04 50 36 95 99

ROGUET

PAYSAGE PISCINE & SPA JARDIN SERVICE

Aménageons & entretenons votre havre de paix

ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE 849 Route de Loëx 74380 BONNE ☎ 04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA 157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES ☎ 04 50 43 50 05

www.roguet.fr

LA CHAISERIE

Tables et Chaises
Modernes et Rustiques

Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33

ISA BELLE VIE

Tarologie

Maître enseignante de Reiki

Sur rendez-vous

18 chemin du Centre - Loëx - 74380 BONNE

Tel 06.23.06.20.77 - isabelle.servage@me.com

Une nouvelle portion de Voie verte, à l'abri du trafic routier

La très empruntée Voie Verte du Grand Genève offre 12.5 kms de voies cyclables confortables et sécurisées pour les cyclistes entre Bonne et Annemasse. Réalisée à 90 %, il existe encore aujourd'hui quelques petites portions à aménager.

Ainsi, l'actuel itinéraire provisoire par la route des Fontaines à Cranves-Sales sera prochainement remplacé par le nouvel aménagement en site propre qui passera entre le collège Paul Emile Victor et le chemin du Beulet. Une portion bucolique de 200 mètres sur 3 mètres de large, en plein cœur de la commune qui permettra aux cyclistes de circuler de manière totalement sécurisée.

Les travaux auront lieu à partir du vendredi 22 juillet, pendant un mois, sans impact sur la circulation.



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Annemasse Agglomération

600 mètres de continuité cyclable en site propre ont été réalisés récemment sur l'avenue Emile Zola, à proximité de la gare d'Annemasse. Un tout nouveau revêtement en enrobé et des plantations viennent séparer les voies vélos des voies voitures. Cette portion connaîtra encore quelques évolutions puisqu'elle devrait être prolongée jusqu'au parvis de la gare dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier.

La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition : "Bonne, soyons acteurs du changement"

Mais que fait la Mairie...

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

La fin de l'été commence à pointer le bout de son nez, ainsi que la rentrée de nos chers bambins. Les activités dans les associations bonnoises vont reprendre au fur et à mesure que le mois de septembre avance. La vie de notre commune sera ainsi rythmée par ce ballet d'activités, réjouissons-nous de cette riche vie bonnoise.

Les débats et les échanges avec le groupe majoritaire restent stériles, les commissions se raréfient, voire inexistantes... Nous le regrettons une nouvelle fois, néanmoins nous sommes toujours ouverts à la discussion.

Je souhaite revenir un instant sur la vie bonnoise de ces derniers mois.

Nous avons connu des temps très chauds, que certains nomment "canicule". En période scolaire, cet épisode fut très éprouvant pour tous ceux qui travaillent dans les établissements non prévus pour supporter de telles chaleurs comme notre école élémentaire, maternelle et crèche. A l'époque de leur construction, les architectes ne se souciaient guère de leur mode de chauffage ou de refroidissement. Aujourd'hui, plusieurs décennies plus tard, la tendance a complètement évolué. Le prix de l'énergie, l'évolution technique des constructions, les ressources naturelles ainsi que la prise de conscience du dérèglement climatique nous forcent à changer notre façon de penser, d'agir. C'est dans ce contexte que la rénovation de l'école élémentaire, et l'isolation des bâtiments communaux sont devenus prioritaires à nos yeux. Force est de constater que 2 années et demie plus tard, ces projets n'ont toujours pas débouché sur des actes concrets. La Mairie est encore en réflexion !!! Une décennie de réflexion pour en arriver au même point. Que fait-on ?

Autre sujet important pour les Bonnois, les embouteillages. Avec les travaux route de la Charniaz, le flux de véhicules se concentre en bas de Bonne et accentue le goulot du centre bourg. A chaque fois que nous abordons le sujet en Conseil Municipal, la réponse récurrente qui nous est donnée "il faut s'y faire, c'est comme ça !".

Droit d'expression

La municipalité se cache derrière le projet du département sur la mise à 2x2 voies de la liaison CHAL-Chasseurs, prévu 2026. Or, nous sommes persuadés que ce projet ne changera absolument rien au trafic traversant Bonne. L'effet pendulaire des voitures provient de la Vallée Verte, de Viuz et des alentours. Je vous invite à prendre connaissance du projet à un coût exorbitant près de 150 Millions d'Euros pour augmenter le trafic entre Thonon et l'autoroute A40. Bonne, d'ici quelques années, deviendra une commune en bord de rocade d'une agglomération comme il en existe tant d'autres en France...La Mairie soutient ce projet avec force. Nous, au contraire, pensons que la solution est de favoriser l'offre de transports en commun ainsi que les transports dit "doux". Plus l'offre sera étoffée et plus il sera facile de se déplacer sans voiture individuelle. Mettons cet argent au bon endroit et nous verrons rapidement les effets. Changeons le paradigme du "tout voiture" qui a montré ses limites...

Avec Annemasse Agglo, mais aussi avec les territoires limitrophes (Communauté de Communes des 4 Rivières, Communauté de Commune de la Vallée Verte), nous proposons de mettre en œuvre un plan ambitieux de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

Nous sommes et resterons à votre écoute pour faire avancer notre Commune. N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements ou questions.

Rémy Deramecourt, Karine Fol, Jean Philippe Thomas, Chantal Cadoux
et Brice Brayet - Groupe "Bonne, Soyons Acteurs du Changement".
Bonne.sadc@gmail.com



Le Globe Traiteur
Boucherie Traiteur
04.50.31.35.67
le.globe.traiteur@wanadoo.fr
90, rte des alluaz
74380 Bonne
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE,
Mariage, Anniversaire, Baptême

Ouvert
Mardi au samedi
9 h à 19 h
le-globe-traiteur.fr



Agence de Bonne
157 avenue du Léman
74380 BONNE
Tél. : 04 50 19 40 29
ca-des-savoie.fr

Environnement & solidarité [Dossier] L'ENS du Plateau de Loëx : poursuivons les actions de préservation

L'ENS raconté aux élèves



Le 12 mai dernier, Virginie, une animatrice de Paysalp, a rencontré les élèves de CM2 de la classe de Monsieur Chavagnac. En introduction, l'intervenante a présenté le Plateau de Loëx et les limites géographiques de l'Espace Naturel Sensible (ENS). Cette chercheuse de souvenirs a raconté aux enfants le patrimoine historique, architectural, culinaire et naturel du territoire ainsi que les savoir-faire de l'époque. Les élèves ont découvert, grâce à une projection de films anciens amateurs, ce qu'était la "Fête de la terre" (fête qui avait lieu à Fillinges et à Saxel), les travaux de fenaison ou encore les costumes anciens...

Afin de sensibiliser les élèves aux pratiques agricoles de l'époque, elle a tenu à leur montrer différents outils et ustensiles, tels qu'une baratte et un moule à beurre, une boye à lait et un carnet du lait et leur a expliqué la fabrication du reblochon, grâce au lait des vaches à lunettes d'Abondance, à la Tarine et à la Montbéliarde.

Rosanna Dullaart, Adjointe à la mairie de Bonne en charge de l'ENS, présente dans la classe, a expliqué aux élèves, les raisons de la préservation de cet espace et l'intérêt d'organiser des ateliers pédagogiques sur le plateau.

Le 23 juin, les élèves de Bonne et d'Arthaz-Pont-Notre-Dame se sont retrouvés à Loëx, dans le cadre de la "journée du Plateau" et ont pu bénéficier des différentes animations mises en place, telles que la fabrication du fromage ou de la découverte du "sonneur à ventre jaune"...



20

En 2011, les communes de Bonne, d'Arthaz et Nangy ont réuni leurs volontés pour engager auprès du Département une démarche de labellisation en Espace Naturel Sensible (ENS) du plateau de Loëx.

Un projet routier de désenclavement du Chablais, mené par les services de l'état était en cours d'études. Une des variantes du projet impactait directement le projet ENS du plateau et c'est en 2013 que le préfet de région a exclu cette variante.

En 2016, la commune de Bonne, en partenariat avec celle d'Arthaz-P-N-D, a lancé un appel d'offres pour la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration d'un contrat de territoire des ENS.

En 2017, l'Office Nationale des Forêts (ONF) a obtenu ce marché en partenariat avec l'association Paysalp, la FRAPNA (aujourd'hui FNE France Nature Environnement), avec la collaboration du célèbre botaniste Denis Jordan et du bureau d'études Avis Vert. Ce document est disponible sur la page d'accueil de notre site internet : www.mairie-bonne.fr Le samedi 24 novembre 2018, a été signé le contrat du site ENS du plateau de Loëx par le Président du Département et les maires des communes d'Arthaz-P-N-D et de Bonne. Un plan d'actions sur 5 ans pour un budget de 175'000 euros financé à hauteur de 110'000 euros par le Département a été acté. *"Par cette signature, le gestionnaire s'engage à ce que le site soit inconstructible pendant 30 ans, géré par un plan de gestion révisé tous les cinq ans et ouvert au public."*

Depuis 2019, les actions suivantes ont été gérées principalement par la commune de Bonne et à l'approbation de la commune d'Arthaz pour celles concernant son territoire.

Création et préservation des Gites accueillant des Chauves-souris

En 2019, la pose de 16 nichoirs sur des parcelles sélectionnées, privées pour la plupart, a été réalisée. Pour ce faire, il a fallu obtenir les autorisations des propriétaires. Par ailleurs, Avis Vert a marqué sur 5ha, les arbres biotopes favorables aux chauves-souris...

Réalisation de panneaux de sensibilisation installés sur les communes d'Arthaz et de Bonne

4 panneaux grands formats (2 sur Arthaz et 2 sur Bonne), ainsi que deux tables de lecture (une sur la flore et l'autre sur la faune) ont été installés en juin 2021.



Animations d'ateliers pédagogiques une journée de sensibilisation sur le plateau

Elles ont eu lieu en juin 2021 et juin 2022, et ont bénéficié à 120 élèves de CM2 (animations, découverte, pique nique à la ferme Baltassat, balade)...

1) Grace au charisme et au savoir-faire de l'animatrice Monique Cocolom (paysalp), les élèves ont découvert la fabrication du fromage avec enthousiasme !



2) Les élèves sont aussi partis à la découverte du sonneur à ventre jaune dans son milieu naturel : une animation proposée par FNE. Quelques semaines auparavant les enfants de CM2 des deux communes ont participé, dans leurs classes respectives, aux mini-conférences et aux jeux interactifs dédiés à cet amphibien (juin 2021 et 2022).



3) Les enfants ont découvert, grâce à une visite guidée par les frères Baltassat, le monde de la ferme, l'environnement, les métiers et la fabrication de leur farine de blé biologique cultivée sur le plateau.

4) Muriel Dargaud et Camille Coquelet ont proposé une lecture animée aux enfants dont les protagonistes sont des Insectes dans un hôtel (cf article médiathèque p .8).



[Dossier] L'ENS du Plateau de Loëx : poursuivons les actions de préservation (suite)

Elaboration d'un guide de sensibilisation

Un guide d'information et de sensibilisation est mis à disposition des élèves. Ce guide retrace d'une part l'histoire du plateau, les activités proposées, sa faune et sa flore mais aussi un code de bonne conduite à adopter dans cet espace. On ne peut envahir de panneaux d'interdictions un site tel que celui-ci d'où la nécessité de créer ce guide (réalisé en interne par le service communication de la mairie).

Lutte contre les espèces envahissantes

Les inventaires réalisés en 2017 ont permis d'identifier une dizaine d'espèces végétales invasives sur le périmètre du plateau de Loëx. Certaines menacent largement la biodiversité de certains secteurs et d'autres, comme la renouée du Japon, présentent un risque de dissémination, le long des voies de circulation, sur les lignes de gaz ou sous les lignes à haute-tension.

Il a donc été réalisé en 2020 un bilan qui sera prochainement disponible sur le futur site internet de la commune. Une page sera dédiée à l'ENS du plateau de Loëx et mise à jour au fur et à mesure des actions réalisées.

En 2021, la FNE a sélectionné les stations pouvant être raisonnablement traitées. Ainsi, des actions de veille, de lutte de la propagation et d'éradication sont menées sur le plateau.

Seront agendées courant 2022 et 2023 des formations sur la notice technique de gestion pour les agents des deux communes de Bonne et d'Arthaz, un chantier concernant la station au cimetière de Loëx et pour terminer, la réalisation d'un panneau d'information.

Réouverture et entretien de milieux en cours de fermeture

Cette action consiste à sensibiliser des agriculteurs à des pratiques d'entretien, conciliant contraintes d'exploitation et prise en compte des enjeux écologiques. Cette mesure sera réalisée en automne 2022. La préparation, la coordination et l'encadrement par la FNE sur le site des "Crottes" à Arthaz sont déjà organisées.

L'organisme se charge de la veille écologique et du repérage des pieds d'Aster Amelle, une espèce emblématique du plateau de Loëx. Le chantier de réouverture sera assuré par les Brigades Vertes par des coupes et débroussaillages dans les zones ciblées.



Inventaire des insectes remarquables et bio indicateurs des arbres et forêts

La FNE a réalisé un inventaire. Celui-ci sera visible sur le futur site internet de la commune.

Ce premier inventaire répertorie les espèces suivantes :

- le **lucarne cerf-volant** : il s'agit du plus grand coléoptère d'Europe pouvant atteindre la taille de 35 à 85mm. On le trouve dans les feuillus, en particulier sur des espèces de chênes (en vieilles futaies, boisements ou arbres isolés).
- le **grand capricorne** : il mesure 55mm, mais fréquente les mêmes feuillus que le lucarne cerf-volant. Il est protégé au niveau national, mais il est menacé dans nos régions et le nord du pays à cause du dessouchage, de l'enlèvement des arbres morts et des vieux arbres (destruction des habitats larvaires).

En 2022, l'inventaire se poursuit, notamment sur les insectes et les arbres bio-indicateurs.

Inventaire et suivi des pelouses sèches

L'inventaire de la flore des pelouses sèches identifiées par LA FNE en 2020 concerne la zone "Les crottes". De la veille naturaliste de l'ensemble des pelouses sèches a également été réalisée.

Restauration et création de vergers et de haies bocagères

Les haies sont relativement présentes sur le plateau, quelques fois dégradées sur le plan écologique en raison de pratiques d'entretien qui visent à contenir principalement leur croissance latérale. Elles jouent un rôle majeur par leur diversité végétale, pour les chauves-souris entre autres, une trame verte fondamentale, et facilitent l'infiltration et l'épuration de l'eau. Les vergers présentent également un enjeu paysager, patrimonial et écologique sur le plateau.

L'action consiste à sensibiliser les agriculteurs et exploitants agricoles, d'identifier ceux qui seraient intéressés par la restauration de leurs haies et de replanter des arbres fruitiers dans leurs vergers. Avec Mickael Tissot, Ingénieur en gestion de la nature, nous avons répertorié sur le cadastre les propriétaires et exploitants éventuellement concernés par cette action.

Dans les limites du budget imposé, nous avons proposé notre aide et notre collaboration à plusieurs propriétaires. Cette action sera finalisée cet automne en période de plantation.

Financement de toutes les actions du Contrat ENS

L'ensemble des actions réalisées et en cours entre 2019 et 2022 représentent 100'000€ environ subventionné à 60 % par le Département.

Après l'échéance de 2022

Nous attendons de la part du Département un nouveau plan de gestion pour les cinq années à venir soit de 2023 à 2028, comme cela a été stipulé dans le contrat initial. La nouvelle Présidence du Département semble vouloir modifier les conditions de subventions, en différenciant les actions relevant du fonctionnement et celles relevant de l'investissement, pour n'intervenir que sur l'investissement. Les actions ENS étant principalement du "Fonctionnement", nous craignons que pour les années prochaines les actions de protection du site soient à la charge seule des communes.

Nous avons appris dernièrement par la communauté de communes d'Arve et Salève que la commune d'Arthaz n'a pas modifié son PLU pour les territoires concernés par l'ENS. Ce qui ouvre à toutes sortes d'autorisations sur ces territoires protégés, comme des remblaiements de zones humides abritant des espèces d'amphibiens dont le sonneur à ventre jaune, sous prétexte de créations de prairies pour cacher les défrichements. Sachant que, contrairement au remblaiement qui détruit complètement l'habitat amphibien, le défrichage laisse le retour de ces espèces après quelques mois seulement. Le remblaiement couvre très largement en deçà du couloir de la ligne à haute tension.

La municipalité de Bonne, les associations du plateau et certains exploitants agricoles soucieux de leur environnement ont alerté toutes les autorités concernées pour arrêter cette ineptie. A l'heure de la rédaction de cet article, la gestionnaire élue en charge de cet ENS attend la réaction de la Police de l'environnement, du Président du Département Martial Saddier, ainsi que l'intervention et le soutien de Mme Virginie Duby Muller. A ce jour, seul Cyril Pellevat a répondu immédiatement à notre appel à soutien.

Rosanna Dullaart

A noter dans vos agendas : lundi 5 septembre à 20h dans la salle communale aura lieu une conférence pour la sensibilisation du public à la préservation du plateau, avec Denis Jordan, botaniste, Mickaël Tissot, ingénieur en gestion de la nature et Christophe Gilles de la FNE.

SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curege toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curege fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70



COLLOUD
la sans de la mesure
Géomètres-Experts

*Au service des particuliers,
collectivités et professionnels
de l'immobilier*

ANNEMASSE 7 rue du Vernand • 74100
DOUVAIN 6 avenue de Genève • 74140

www.colloud-geometre-expert.com
04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com



SUPER Bonne






Cafétéria Station Carburant DRIVE coursesu.com location

Rejoignez-nous | facebook

Parc d'activités de la Menoge - 04 50 31 68 90

Didier Martinez
Artisan peintre

1000 & 1 IDEES
PEINTURE

328, chemin des prés potex
74380 Bonne
tel: 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80



LATOUR ENERGIE SERVICE

Pompes à chaleur - Climatisation - Refroidissement industriel

www.latour-energie-service.fr

Etude - Installation - Maintenance - Dépannage

74420 ST ANDRE DE BOEGE - 04.50.39.10.66

expert confort HABITAT DAIKIN RGE QualiPac 2021



BAUD
HÔTEL-RESTAURANT

74380 BONNE - Tél. 04 50 39 20 15 - Fax 04 50 36 28 96 - www.hotel-baud.com

les Collectionneurs
Restaurateurs, Hôteliers, Voyageurs





Un verger d'espèces anciennes sur le plateau de Loëx : le projet d'un père et son fils



Dans le but de réaliser des travaux de restauration et de créer des haies bocagères et des vergers, nous sommes partis à la rencontre, avec Mickaël Tissot, Ingénieur en gestion de la nature, des propriétaires exploitant de parcelles sur le Plateau de Loëx (dans les limites du contrat Espace naturel sensible (ENS) à préserver)

Parmi eux, Jean-Michel Tavernier et son fils Lucas, nous ont fait partager leur projet de plantation d'arbres fruitiers et d'autres espèces de plantes oubliées.

Il est issu du côté de sa maman, d'une vieille famille savoyarde aux racines séculaires. La famille Roguet, paysans à Pers-Jussy sont venus s'implanter à Loëx au XVIème siècle.

Son projet autour du fruit est donc un projet transgénérationnel, avec une participation active du grand-père, Michel et du fils Olivier à leur côté, sans oublier les conseils de la grand-mère Annie...

Depuis sa tendre enfance, Jean-Michel Tavernier a usé ses fonds de culottes sur le territoire du plateau de Loëx. Il construisait des cabanes dans les arbres, se reposait autour d'un feu de bois, traquait la truite dans la Menoge et ramassait déjà des pommes et des poires avec son grand-oncle, Ernest Roguet pour faire la "Maude". Avec tous les gamins du village, il fréquentait la classe unique, de la petite école de Loëx de Mme Huguette Gex. Ils y ont tissé des liens profonds avec leur terre et la nature environnante. Ils ont gardé le même état d'esprit et notamment une très forte solidarité.

Cet attachement à cette terre, à ce patrimoine, a fait d'eux, les adultes d'aujourd'hui ; comme Jérôme Bocquet avec son maraîchage en culture raisonnée, les frères Baltassat avec leur agriculture bio, Christophe Vacher et son élevage de bovins.

Depuis la naissance de ses enfants, Jean-Michel a pris conscience du sens profond qu'il veut donner à sa vie, en sortant du schéma classique édicté par notre société. Il a commencé par construire une maison labellisée "Minergie" bio climatique, écologique, avec des matériaux locaux et naturels. Il nourrit sa famille essentiellement avec son potager, et privilégie les circuits courts. Il est avant tout sensibilisé à la réduction des déchets et à la préservation de son environnement.

Après une vingtaine d'années comme acheteur animalier pour une enseigne française spécialisée en jardinerie, Jean-Michel Tavernier, passionné de botanique et 100% autodidacte a adhéré au projet de son fils Lucas (géo-technicien spécialiste des sols) : une plantation d'arbres fruitiers dédiés à la fabrication de jus de fruits.

Depuis quelques années, la famille produisait déjà pour sa consommation personnelle (et les amis !) environ 500 litres de jus de pommes et de poires. Leurs arbres fruitiers vieillissant, il a fallu réfléchir à de nouvelles plantations, motivés par le constat du peu de producteurs locaux dans ce domaine.

Après s'être documentés et quelques années d'expérimentations plus tard, le père et le fils ont pu redécouvrir des espèces oubliées. Adaptées au sol local,



ces espèces s'avèrent savoureuses, productives et sans nécessiter de traitement phytosanitaire. Les fruits du Cornouiller (variété du Cornus Mas indigène), ceux du Néflier, du Camérisier (petit fruit allongé de couleur violette, proche de la myrtille), de l'Argousier, de l'Amélanancier (petites baies violettes su-

crées)... seront très prochainement transformés en jus et commercialisés à Loëx par la famille Tavernier.

Ces fruits très riches en vitamines et antioxydants peuvent avantageusement remplacer l'acérola, le goji et autres fruits exotiques importés de l'autre bout du monde ! Par ailleurs, ils ont fourni un gros travail de sélection de plantes dans des pépinières françaises spécialisées en permaculture, dans le Morvan, dans les Deux-Sèvres et dans le Vercors.

Replanter des vieilles variétés n'a de sens que si elles sont toujours adaptées au climat local, et celui-là a bien évolué depuis quelques décennies.

Ainsi figuiers, plaqueminiers (le kaki) trouvent leur place aujourd'hui sous notre latitude.

Ils projettent déjà de créer leur propre pépinière, dans laquelle ils cultiveront des espèces adaptées à notre sol, sans nécessiter de traitement, pour répondre à une clientèle locale soucieuse de la préservation de la nature.

Déjà, une cinquantaine de poiriers et de pommiers et une centaine d'arbustes ont été plantés. Plus de 600 autres le seront à l'automne prochain. Ils ont avant tout besoin de trouver leurs marques, comprendre le terrain, expérimenter le développement de ces espèces avant de se lancer dans la commercialisation de leur production de fruits frais, de confitures, de pâtes et de jus de fruits.

En attendant, Jean-Michel a de quoi s'occuper dans son potager et son petit verger : la cueillette de petits fruits et la fabrication de coulis et de délicieuses confitures pour sa famille. "Un pur bonheur de faire ça pour soi et ses proches" dit-il dans un sourire de contentement.

Pour Jean-Michel, l'important dans cette aventure familiale, est de continuer à multiplier ses connaissances dans le domaine, à expérimenter, pour partager et transmettre à son entourage. Son adage : proposer des produits locaux, frais,

naturels, en privilégiant la qualité et non le profit, et laisser cet héritage de préservation de la biodiversité à son échelle. Comme un certain Pierre Rabhi qui invitait chacun à "faire sa part" c'est le sentiment que j'ai eu en quittant Jean-Michel Tavernier.

Rosanna Dullaart, Adjointe en charge de la gestion de l'ENS du plateau de Loëx.



Bonnes Nouvelles

Le Globe Traiteur a fêté ses 20 ans



Pour fêter ses 20 printemps, le 2 juillet dernier, Corinne Briffod, gérante du Globe traiteur, avait invité ses clients et ses fournisseurs, les élus de Bonne et des villages voisins, ainsi que Virginie Duby Muller, Député.

Les amis et la famille, qui lui ont prêté mains fortes tout au long de ces 20 années ont été eux aussi de la fête et tout a été mis en œuvre pour qu'elle soit réussie : verre de l'amitié, jeux en bois et structures gonflables pour amuser petits et grands, et la participation de Sandrine, voisine fidèle (Institut Ephélide) qui a animé un stand de maquillage tout l'après-midi, sans oublier Papou à l'animation musicale...

Les employés du Globe-traiteur forment une équipe soudée autour de la gérante : Angélique (depuis 9 ans), Christelle, Léa, Sébastien, Tony, Margaux et leur tout jeune apprenti Matéo, et tous étaient présents pour remercier les invités de leur fidélité et de leur soutien.

Plus qu'une équipe, c'est une petite famille de passionnés qui assurent un service de qualité, tel que les repas livrés à domicile sur 29 communes, les mariages, anniversaires, repas d'entreprises, repas de fin d'année, salons divers...

La Parenthèse développe son activité de caviste

Yohann Maquaire est gérant de la Parenthèse depuis 2017. La Parenthèse est un bar à vins et à bières qui propose plus de 600 appellations, le tout accompagné de délicieuses bruschettas, ou encore planches à fromage et charcuterie.

Une fois par semaine, les clients peuvent profiter de soirées animées, comme des concerts ou des soirées à thèmes avec DJ.

Le gérant souhaite faire évoluer son activité en s'orientant notamment vers la profession de caviste via le développement de sa cave à vin et le rachat de caves.

Ouverte le soir de 17h à 23h, la Parenthèse vous accueille pour vos événements, dans un lieu chaleureux et atypique.

La parenthèse recherche son serveur/sa serveuse à temps partiel pour la rentrée de septembre. Contactez le gérant : 04 50 35 43 79

Tout nouveau commerce doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la mairie

La réalisation, rénovation ou réfection de la devanture d'un magasin, sans changement de destination du local commercial, ni ajout de surface, est soumise à une déclaration préalable de travaux. De plus, pour installer une enseigne, une déclaration préalable de travaux en respectant les éléments du RLPi (Règlement local de publicité intercommunal) est obligatoire.

Pour l'aménagement d'un nouveau commerce et la modification intérieure du local commercial ou modification des accès au local (suppression d'une marche, changement d'une porte, changement de mobiliers, etc.), une autorisation d'aménager un établissement recevant du public doit être déposée en Mairie.



Du nouveau pour les gourmands !

Depuis début juin, un emplacement dédié aux food-trucks a été créé sur la place de la poste à Bonne.

Pour répondre à de nombreuses sollicitations, il a semblé important de cadrer l'installation de ces commerçants qui ont le vent en poupe depuis ces dernières années.

Pour le moment, trois food-trucks sont installés : Le lundi soir, "Chicken BBK" vous propose son poulet à la portugaise cuit de manière traditionnelle au charbon de bois,

Le mardi soir, c'est "Délices et gratinés" le camion de Christophe qui vous accueille avec ses spécialités du Nord (frites, sandwiches...)

Le vendredi soir : Anoj de "Bollystreet" vous transporte en Inde grâce à ses spécialistes épicées. Venez goûter ses burgers, poutines et autres naans !

Le but de cet emplacement est de proposer aux bonnois un plus large choix pour se restaurer sur la commune, de donner leur chance à de nouveaux commerçants, et aussi bien sûr, de découvrir de nouvelles saveurs gustatives.

Il reste des créneaux libres pour l'installation d'autres food-trucks. Si vous êtes commerçants et intéressés, contactez l'accueil de la mairie au 04.50.39.21.51.

Angélique Scaramuzzino



La 11^{ème} édition du "Novembre Musical des Voiron's" se profile déjà à l'horizon 2022

Le festival, classique, jazz, création se tiendra comme d'habitude les deux premiers week-ends de novembre, les 4-5-6 et 11-12-13 novembre à Bonne, Cranves-sales, Lucinges, St Cergues, Machilly.

Le thème retenu est "**Musique au féminin**". Tout un programme qui permettra de faire connaître des compositrices parfois méconnues et mettra à l'honneur des musiciennes confirmées ou de jeunes artistes talentueuses.

Les 11 concerts programmés mettront donc l'accent sur une présence féminine d'une manière ou d'une autre, mais les compositeurs et musiciens hommes ne seront pas écartés.

Les deux concerts, salle communale de Bonne sont prévus les :

- **Samedi 5 nov. à 20 h : Airelle Besson, trompette et Vincent Segal violoncelle**
- **Dimanche 6 nov. À 17 h : Fiona Monbet violon & Pierre Cussac accordéon**

Le comité de NMV et son directeur musical, François Salque, ont concocté un répertoire qui devrait plaire à tout public, mélomane ou non mélomane, jeune ou moins jeune.

Le dépliant de NMV sera diffusé en septembre.

Vous pouvez consulter notre site :

www.novembre-musical-des-voiron's.com et la page f Novembre Musical des Voiron's.



Vous pouvez dès maintenant retenir les dates des concerts sur votre agenda.

Rémi Peysson, président NMV

Inspir'danse revisite "le Lac des Cygnes"

Nous l'attendions tous avec impatience, petits et grands, depuis trois ans déjà, et c'est donc avec une joie immense que l'école de danse bonnoise Inspir'danse s'est retrouvée au Grand-Bornand les 10, 11 et 12 juin derniers pour son spectacle bisannuel. Cette année la professeur et chorégraphe Anne Moury a proposé un lac des cygnes totalement revisité en "lac des signes".



Un spectacle poétique, joyeux, émouvant sur des musiques variées et originales. Les spectateurs ont été amenés à explorer les signes qui nous entourent ainsi que leurs interactions avec l'humain et la nature, le tout dans une mise en scène moderne, dynamique, colorée, mais l'œuvre originale de Tchaïkovski n'était jamais bien loin. Des moments d'émotion et de partage inoubliables vécus par les 230 danseuses et danseurs, et ce, d'autant plus que ces deux dernières années furent difficile dans le domaine du spectacle vivant.

L'association Inspir'danse propose des cours d'éveil corporel dès l'âge de 4 ans, des cours de danse classique, de modern jazz, de gym

et de dance tonic. **Les cours reprendront le mercredi 14 septembre** à la salle "Le Paradis".

Des places sont encore disponibles, alors, n'hésitez pas à venir faire un essai.



Pour tout renseignement : inspirdanse74@gmail.com ou www.inspirdanse.fr. Le comité se compose de cinq membres : Mahé Bron, présidente, Guenhaël Calle, vice-présidente, Sylvie Gassilloud, trésorière, Bénédicte Bettinger, secrétaire et Charlie Chomlafel.

Vie communale



Que s'est-il passé au CPN de l'Arche de José cette année ?

Si tu as entre 4 et 17 ans et que tu aimes la nature et les animaux, rejoins-nous au Club nature de l'Arche de José.

Qu'est-ce qu'on y fera? : découverte de la nature qui nous entoure sous forme de grands jeux, de bricolages, d'observation sur le terrain... le tout dans la bonne humeur !

Quand?

Pour les 7-12 ans : 2 mercredis/mois de 14h à 17h

CE1-CM2 (reprise le 28 septembre)

Pour les 4-6 ans : 1 mercredi/mois de 14h à 17h

MMS-CP (reprise le 5 octobre)

Pour les collégiens et lycéens : 1 vendredi/mois de 19h à 22h (jeux de société, bricolage, activités selon l'envie du groupe...) (reprise le 7 octobre)

Comment fait-on pour s'inscrire ?

Contactez Monique Sobredo : 06 70 94 37 03

Email : info@archedejose.fr

Site : www.archedejose.fr



Où?

A l'Arche de José, 152 montée de la Ravoire à Bonne

Combien ça coûte?

Pour les 4-6 ans : 95€

Pour les 7-12 ans : 115 €

Pour les collégiens : 60 €

Ce prix comprend les goûters, le matériel, l'adhésion à la Fédération nationale des clubs CPN et l'assurance.

L'inscription se fait pour l'année. (possibilité de tarif réduit pour les skieurs : 75 €).



Que s'est-il passé au CPN de l'Arche de José, cette année? Deux équipes de choc (une dizaine d'enfant de 4 à 6 ans et 17 enfants de 7 à 12ans), ont pu profiter des différentes activités de la structure : une année de découverte de la nature, des bivouacs dans les bois, la découverte des abeilles et des ruches, le respect des animaux, tout cela dans le rire et la bonne humeur!

LUNDI 5 SEPTEMBRE
à 20h00 - Salle communale de Bonne

CONFERENCE

"L'espace Naturel sensible du Plateau de Loëx un espace à préserver"



Avec Denis Jordan, botaniste

En présence de Christophe Gilles (FNE) & Mickaël Tissot (ingénieur en gestion de la nature)

Entrée libre

Renseignements : mairie de Bonne - Tél : 04 50 39 21 51
communication@mairie-bonne.fr

COMMUNE DE BONNE



CONFERENCE :

Glaciers et dérèglement climatique, où en est-on ?

Par Lucas Davaze, glaciologue à Médiation Climat

Le climat de la terre a changé par le passé. Mais le réchauffement climatique actuel est-il si différent des changements climatiques passés? A travers un bilan de santé des glaciers de montagne autour du monde, nous répondrons à cette question.

Nous discuterons aussi des impacts du dérèglement climatique actuel, en montagne et ailleurs, et déchiffrerons les projections climatiques pour le siècle à venir.

JEUDI 20 OCTOBRE - 20H00
Salle communale - Mairie de Bonne

COMMUNE DE BONNE



Renseignements : Mairie de Bonne - 04 50 39 21 51
communication@mairie-bonne.fr
Plus d'infos sur mediationclimat.fr

Retour aux fondamentaux pour le Karaté Kyokai Bonne

"Plaisir du sport et convivialité"



Vie
Communale

C'est avec beaucoup d'émotions que nous avons pu renouer en cette fin de saison, suite à deux années compliquées, avec la traditionnelle soirée Assemblée Générale et Remise des grades qui a eu lieu le 17 juin 2022.

Malgré les difficultés de trésorerie liées à la situation post-covid, nous sommes ravis d'avoir pu compter cette saison sur de nouveaux adhérents dans les groupes enfants et maternelles, et sur un résultat 100 % positif pour les passages de ceinture noire 1er dan.

Félicitations à Aline, Sherine, Alexandre, Alois, Casper et Nathan.

Notre club a, semble-t-il, fait le plus dur... Il nous faut donc poursuivre la saison prochaine sur cette dynamique !

Nous vous donnons rendez-vous les lundis 12 et 14 septembre 2022 pour une session d'inscriptions et de renseignements avec une reprise des cours la semaine du 19 septembre.

L'harmonie du corps, du cœur et de l'esprit, voilà la philosophie que notre club aspire à poursuivre.

Toutes les informations sont sur notre site Facebook.

Bel été karaté

Stéphanie Malchaux



Ca bouge au BONNE AC !

Le club de football de Bonne se renouvelle. En effet après de longues et belles années de bons et loyaux services, Philippe Gassilloud et Gwenn Martin, membres actifs du bureau de l'association, ont décidé de passer le flambeau pour un repos bien mérité !

Chercher "repeneur" n'a pas été une tâche facile : le bénévolat n'ayant de nos jours plus trop la côte !

Mais à force d'appels et de sollicitations aux parents, de courageux doigts se sont levés et l'association pourra continuer à animer notre village et engager des équipes pour la prochaine saison pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Le nouveau président Dimitri Brillaud (déjà coach sénior et membre actif du club) sera épaulé par Edgar Collange à la trésorerie et Christophe Notin assurera le secrétariat de l'association.

Bienvenue à ce nouveau bureau !

Côté entraîneur, Le club peine à recruter : Si le foot vous passionne et que vous vous sentez l'âme à coacher une équipe, rejoignez l'association !

Depuis l'an dernier, une entente entre les villages de Bonne, Boège et de Fillinges a été créée afin de favoriser la composition d'équipe, et ce dès la catégorie U15.

Grâce à la mutualisation des trois communes, les jeunes des clubs peuvent jouer sous le maillot de l'Union Foot des Voironns ! Une très bonne nouvelle sans laquelle les clubs n'auraient pu aligner une équipe !

Saluons aussi la montée en division supérieure de l'équipe des séniors. Bravo et bonne saison à tous les joueurs.

Angélique Scaramuzzino



Journées du Patrimoine

17 & 18 septembre

Sous l'égide du Ministère de la Culture, les Journées Européennes du Patrimoine célébreront cette année, le patrimoine durable, thème très actuel dans le contexte du changement climatique.

Petits et grands, profitez de cette journée pour découvrir nos trésors cachés, présentez vous aux portes ouvertes de lieux emblématiques du territoire, franchissez les portes des **Archives départementales** à Annecy qui proposent ce jour-là tout un panel d'animations (<https://archives.hautsavoie.fr/>).

Annemasse-Agglomération vous invite également à des visites guidées ou libres, des ateliers, des animations ludiques (comme un escape game) ... Les **bibliothèques du réseau Intermède** proposeront quant à elles, des lectures, des rencontres, des projections ... **l'Archipel Michel Butor** offrira un spectacle de marionnettes et violoncelle.

Retrouvez dans le programme de l'Office du tourisme des **Monts de Genève**, (<https://www.montsdegeneve.com/a-voir-a-faire/agenda/journees-du-patrimoine/>) un florilège de randonnées gourmandes ou culturelles, de rencontres avec des artisans locaux, des balades contées.

Notre région est riche de savoir-faire, de paysages, de monuments, alors, les 17 et 18 septembre, laissez-vous guider !

Sur notre commune, l'animation commencera dès le samedi 17 septembre à 10h avec la **rencontre de quartier à Matati**. Se retrouver, se rencontrer, découvrir et évoquer les problématiques de son quartier, se projeter, sont les missions des rencontres de quartier, organisées par le CCAS de la commune. Ici, élus et habitants peuvent échanger et soumettre des idées. Autour d'un apéritif offert par la commune, ces rencontres sont bon enfant et se déroulent dans le respect et la bonne humeur. Le rendez-vous est fixé à 10h. Chantal Frarin, 1ère adjointe en charge du CCAS sera présente lors de cette rencontre. Nous vous attendons nombreux !



A

l'affiche

Le dimanche 18 septembre, la manifestation se déroulera à **Haute-Bonne de 10h à 17h**.

Claude Barbier, historien haut-savoyard, en charge de l'écriture d'une monographie sur **l'histoire de Bonne**, présentera au public la première partie de son livre. Passionnés d'histoire locale ou curieux, venez échanger avec l'auteur à partir de 10h dans la salle Gérard Berthet, place de l'Eglise.

Martine Desbiolles, guide du patrimoine et Jean-Luc Balfroid de RETA Terres de culture animeront la journée : visite de l'église, **balade contée** jusqu'au château d'Orlyé. Et comme ils savent si bien le faire, ils nous entraineront dans un savant mélange de faits historiques et de légendes locales, de personnages réels et fantasques, le tout soupoudré d'humour et de bonne humeur !

A 11h30, un apéritif sera offert par la commune.

A l'heure où nous bouclons ce journal, un concert serait programmé à l'église en fin d'après-midi. (sous-réserve).

Dès le début du mois de septembre, la médiathèque mettra en avant son fonds local : des livres d'histoire, patrimoniaux, culturels, géographiques ou romancés à emprunter, à découvrir et à dévorer !



Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : Août 2022 - Tirage : 1700 exemplaires